

Réalisation d'une demande d'examen au cas par cas dans le cadre des procédures de révision allégée N°3 et modification simplifiée n°2 du Plu de la Commune de la Possession

Commune de La Possession – La Réunion



Photographies : © ECO-MED Océan Indien

Approche écologique - Œil de l'expert



Maitre d'Ouvrage :

COMMUNE DE LA POSSESSION
B.P 92
Rue Waldeck ROCHET
97419 LA POSSESSION



24 rue de la Lorraine 97400 Saint-Denis
02 62 53 39 07
contact-oi@ecomedit.fr

Mai 2025

Référence : 2454_EMOI_ODE_IndA

Statut du document : Définitif

Suivi et visa du document

Émetteur :

ECO-MED Océan Indien

24 rue de la Lorraine – 97400 Saint-Denis

Tél : 0262 53 39 07

Courriel : contact-oi@ecomед.fr



Étude :

PLU / La Possession

Document :

Approche écologique – Œil de l'expert

Référence du document :

2454_EMOI_ODE_IndA

Date de remise :

Mai 2025

Statut du document :

Définitif

Historique du document :

Indice	Date	Commentaire	Auteur	Validation
A	Mai 2025	Création du document	T. PLEYBER P-Y. FABULET	P-Y. FABULET
B				

Propriétaire du document :

Commune de la Possession

Citation :

ECO-MED Océan Indien. 2025 – PLU / La Possession – Approche écologique – Œil de l'expert – Commune de la Possession, 29p (hors annexes).

Sommaire

LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES CARTES	5
LISTE DES TABLEAUX	5
PREAMBULE.....	6
1 DIAGNOSTIC DU MILIEU NATUREL TERRESTRE.....	8
1.1 ZONE D'ETUDE ECOLOGIQUE.....	8
1.2 CONTEXTE ECOLOGIQUE	9
1.3 METHODOLOGIE	13
1.3.1 RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	13
1.3.2 CONSULTATION D'EXPERTS EXTERNES	13
1.3.3 PERIODE ET EFFORTS DE PROSPECTION.....	13
1.3.4 AUTEURS.....	14
1.3.5 METHODE DE CALCUL DES ENJEUX LOCAUX DE CONSERVATION	14
1.4 LES HABITATS	15
1.4.1 DESCRIPTION DES HABITATS EN PRESENCE	15
1.5 DESCRIPTION DE LA FLORE EN PRESENCE	18
1.5.1 PRESENTATION DE LA FLORE PROTEGEE RECENSEE.....	20
1.5.2 BIO-EVALUATION DE LA FLORE.....	22
1.6 LA FAUNE TERRESTRE.....	23
1.6.1 AVIFAUNE.....	23
1.6.2 REPTILES & AMPHIBIENS	25
1.6.3 CHIROPTERES	25
1.6.4 INVERTEBRES.....	26
1.6.5 ESPECES PROTEGEES FAUNISTIQUES.....	26
1.6.6 SYNTHESE SUR LA BIO-EVALUATION DE LA FAUNE EN PRESENCE	26
1.7 BIO-EVALUATION DES HABITATS TERRESTRES	27
2 ANNEXES.....	30
2.1 BIBLIOGRAPHIE	30
2.2 METHODE DE CALCUL DES ENJEUX LOCAUX DE CONSERVATION	30
2.3 LISTE DES ESPECES DE FLORE RECENSEES	30
2.4 LISTE DES ESPECES DE FAUNE RECENSEES.....	30
2.5 PROTOCOLE DEAL CAPTURE CAMELEON	30

Liste des figures

FIGURE 1 : CONTEXTE DU PROJET	7
FIGURE 2 : CONTRIBUTIONS SURFACIQUES DES HABITATS RECENSES SUR LE PERIMETRE D'ETUDE ECOLOGIQUE	17
FIGURE 3 : STATUTS UICN DES TAXONS DE FLORE PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE	19
FIGURE 4 : <i>MACROTILOMA AXILLARE</i> SUR SITE	20
FIGURE 5 : ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES DE FLORE INDIGENE SPONTANEE RECENSEE SUR LE SITE D'ETUDE	22
FIGURE 8 : ENJEU DE CONSERVATION DES HABITATS EN PRESENCE SUR LE SITE D'ETUDE	28

Liste des cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DU PROJET	6
CARTE 2 : DELIMITATION DU PERIMETRE DU PROJET	8
CARTE 3 : PERIMETRE D'ETUDE (ZONE DU PROJET ET ZONE D'ETUDE ECOLOGIQUE)	9
CARTE 4 : LOCALISATION DE LA TVB PAR RAPPORT A LA ZONE PROJET	11
CARTE 5 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS EN PRESENCE	17
CARTE 6 : CARTOGRAPHIE DE LA FLORE PATRIMONIALE SPONTANEE ET PLANTEE	21
CARTE 7. CARTOGRAPHIE DES OBSERVATIONS DES OISEAUX NICHEURS PROTEGES	24
CARTE 8. CARTOGRAPHIE DES GITES DE CHIROPTERES	26
CARTE 9 : SPATIALISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS EN PRESENCE	29

Liste des tableaux

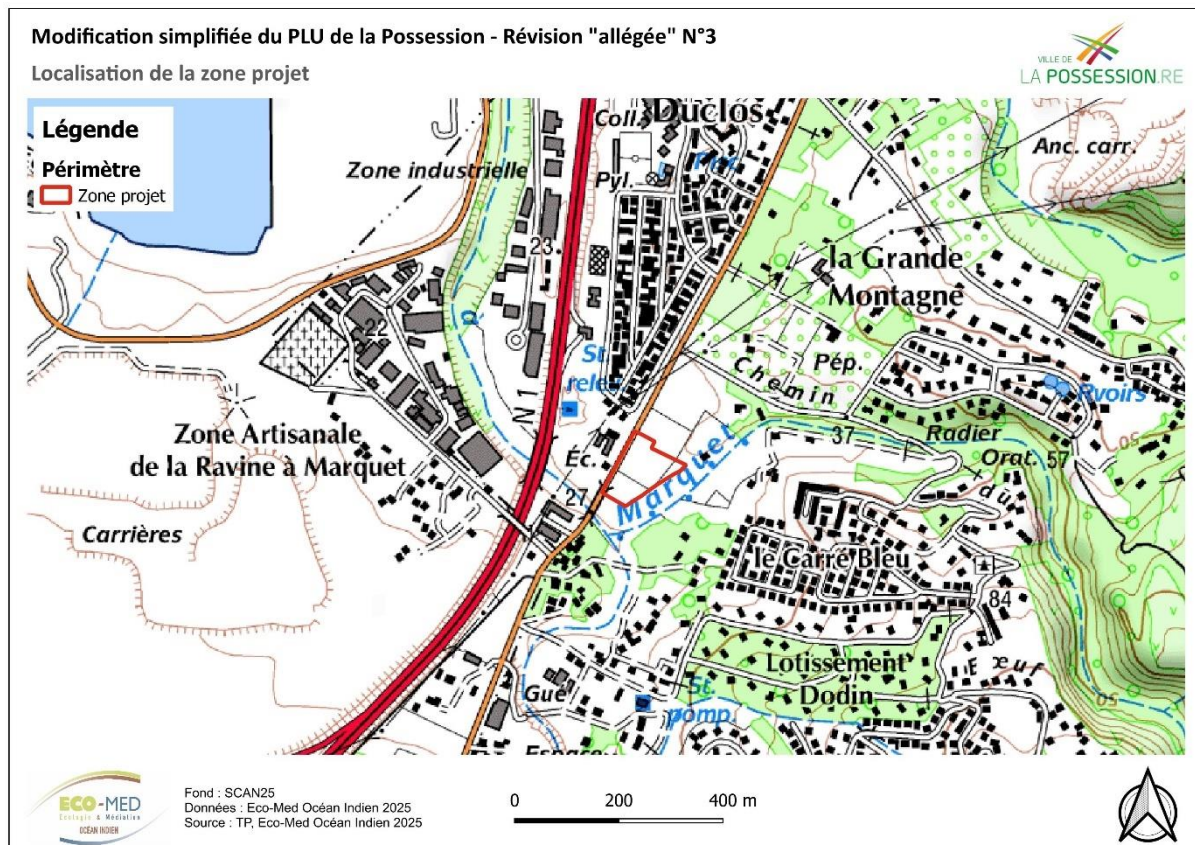
TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PERIMETRES REGLEMENTAIRES OU D'INVENTAIRE	12
TABLEAU 2 : EFFORT DE PROSPECTION ET PERSONNEL MOBILISE	13
TABLEAU 3 : MACRO-HABITATS RECENSES ET POSTES TYPOLOGIQUES ASSOCIES SUR LA ZONE	15
TABLEAU 4 : ILLUSTRATION DES HABITATS RECENSES SUR LE SITE D'ETUDE	15
TABLEAU 5 : INDICES FLORISTIQUES POUR LA ZONE D'ETUDE ECOLOGIQUE	18
TABLEAU 6 : ESPECES ZNIEFF RECENSEES SUR LA ZONE D'ETUDE (TAXON ROUGE = ESPECE PLANTEE)	19
TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES DE FLORE PROTEGEES RELEVES SUR LA ZONE D'ETUDE (TAXON ROUGE = ESPECE PLANTEE)	20
TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES DE FLORE PLANTEES SUR LE LINEAIRE ORNEMENTAL	21
TABLEAU 9 : BIO-EVALUATION DE LA FLORE PATRIMONIALE SPONTANEE RECENSEE SUR LE SITE D'ETUDE	22
TABLEAU 10. ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX INVERTEBRES	26
TABLEAU 11. LISTE DES ESPECES RECENSEES ET ENJEUX ASSOCIES	27
TABLEAU 12 : ENJEU ET CONTRIBUTION SURFACIQUE DES HABITATS RECENSES SUR LE PERIMETRE D'ETUDE ECOLOGIQUE	27

Préambule

La Commune de La Possession a approuvé la révision générale de son plan local d'urbanisme (PLU) le 12 juin 2019. Dans la continuité, la Collectivité a approuvé deux révisions « allégées », une modification et une modification simplifiée. Par délibération du 13 février 2023, le Conseil Municipal de La Possession a prescrit la révision n°3 au titre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme.

L'objectif de la Collectivité est d'appliquer le jugement du Tribunal Administratif du 12 juillet 2022 enjoignant la Ville de modifier le classement de la zone agricole de la parcelle BR202 à Coeur de Ville.

Le présent rapport dresse un état sommaire des **enjeux liés au milieu naturel** dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de La Possession.



Carte 1 : Localisation du projet

L'enjeu d'une telle étude consiste à mettre en évidence et les **enjeux avérés ou potentiels** du site d'implantation en termes de patrimoine naturel.

Le cas échéant, seront proposées des **mesures d'intégration ou d'optimisation du projet** au vu des sensibilités identifiées. Les **procédures réglementaires à mettre en œuvre** seront évoquées dans la limite de l'approche sommaire réalisée et de la connaissance encore partielle du futur projet.

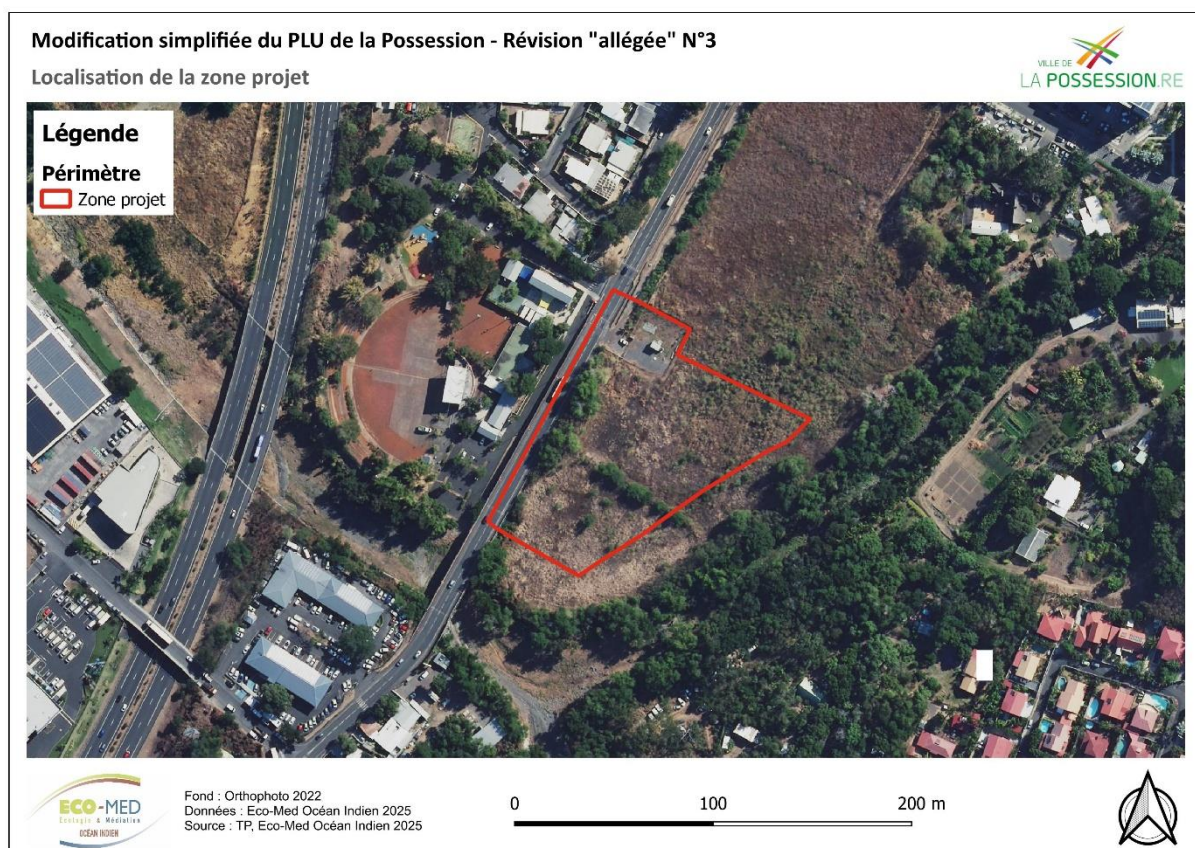
En aucun cas cette expertise ne s'avère suffisante pour alimenter des dossiers réglementaires qui pourraient s'imposer (Étude d'impact, Dérogation espèce protégées...)

Nota pour la bonne compréhension du rapport :

- Les références bibliographiques utilisées sont placées sous forme de numéros entre crochets [25], la liste des références étant repoussée en **Annexe 2.1**.



Figure 1 : Contexte du projet



Carte 2 : Délimitation du périmètre du projet

1 Diagnostic du milieu naturel terrestre

1.1 Zone d'étude écologique

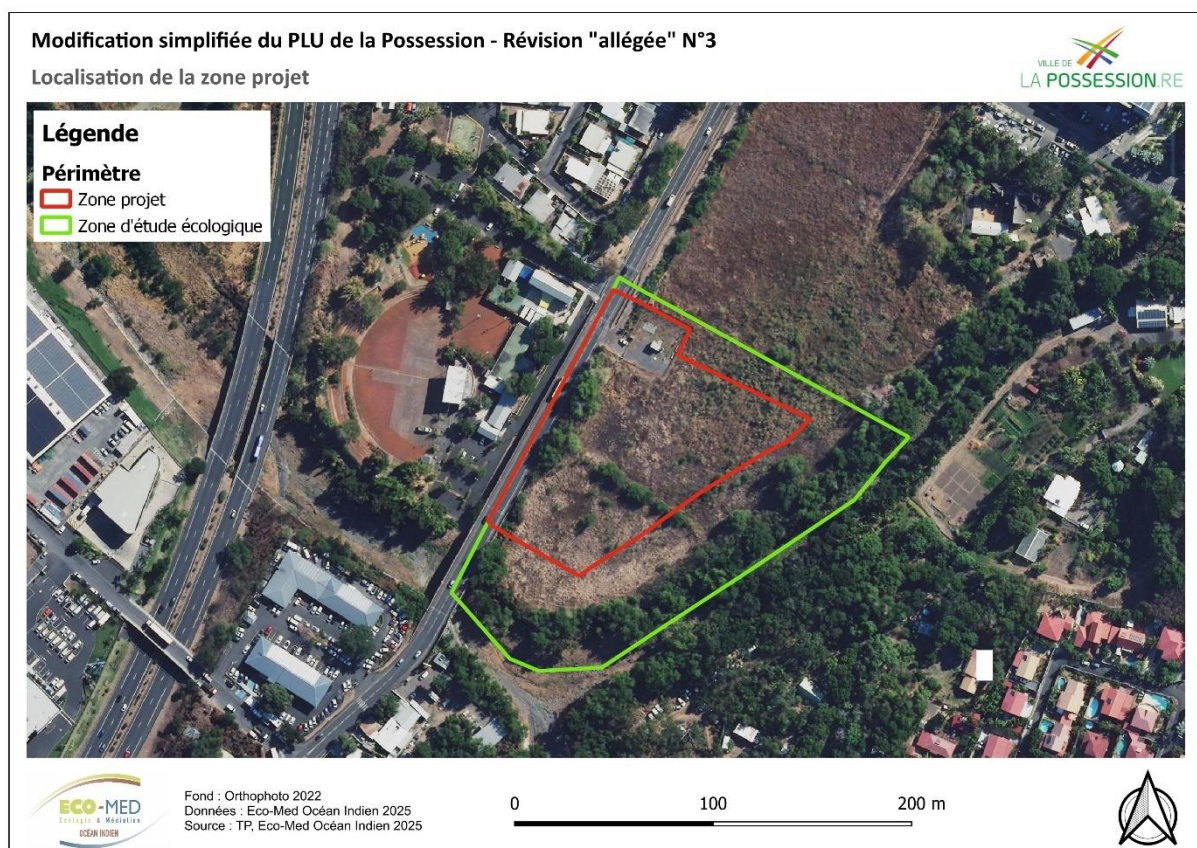
La définition de l'aire d'étude est un exercice relativement complexe. La zone étudiée doit être de taille suffisante pour répondre à deux impératifs :

- **Permettre la prise en compte des écosystèmes susceptibles d'être affectés ;**
- **Permettre l'étude de plusieurs variantes d'implantation possibles afin de réaliser un choix motivé, en croisant les critères techniques, environnementaux et économiques.**

Sur le présent site, le périmètre d'étude doit prendre en compte les éléments suivants :

- La présence de zones boisées ;
- La présence de cours d'eau intermittents avec des boisements rivulaires et des écosystèmes qui lui sont inféodés (herpétofaune, limicoles...) ;
- La présence de ravines, où au sein de certaines d'entre elles, la présence d'une flore et d'une faune patrimoniale est potentielle ;

Le périmètre d'étude écologique rapproché comprend l'ensemble de la zone prévue pour le projet (les parcelles limitrophes sont des parcelles privées).



Carte 3 : Périmètre d'étude (Zone du projet et zone d'étude écologique)

1.2 Contexte écologique

Il existe plusieurs types d'espaces d'inventaires et de protection à La Réunion :

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :
 - ✓ Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
 - ✓ Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le classement ZNIEFF d'une zone ne lui confère aucune protection réglementaire. Cependant, la nécessité de consulter l'inventaire ZNIEFF lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 du ministre de l'Environnement.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée par une ZNIEFF de type 1.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée par une ZNIEFF de type 2.

- **Le Parc National de la Réunion** a été créé par décret le 5 mars 2007 (Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion). Il est organisé selon deux classements :
 - ✓ La zone centrale ou cœur du parc national, regroupant les espèces à forte valeur patrimoniale et à forts enjeux écologiques. Les limites de ce cœur de 105 000 ha sont fixées par le décret de création et ses cartes annexes.
 - ✓ L'aire d'adhésion, correspondant à la zone périphérique au cœur du parc national. C'est un espace de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Elle est redéfinie tous les dix ans, à l'intérieur d'un périmètre maximal, lors de

la révision de la charte du Parc.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée par des espaces du Parc National.

- **Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Les objectifs étant la préservation des biotopes ou formations naturelles nécessaires à la survie des espèces protégées et la protection des milieux face aux activités pouvant impacter leur équilibre biologique.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- **Les forêts domaniales et départementales de La Réunion** correspond environ à 40 % de la surface de l'île, soit 92 000 hectares. Ce vaste domaine est géré par l'Office National des Forêts, chargé d'appliquer le régime forestier conformément au code forestier. Ce régime assure la conservation et la mise en valeur de ces espaces naturels.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- **Les Espaces Boisés Classés (EBC)** représentent des zones où tout défrichage et remise en cause de l'occupation du sol sont interdits.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée par un Espace Boisé Classé.

- **La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'étang de Saint-Paul** est une réserve naturelle nationale située sur le littoral ouest de l'île de La Réunion. Classée en 2008, elle occupe une surface totale de 447 hectares et protège un étang côtier, l'étang de Saint-Paul.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec des propriétaires privés ou publics. Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels rares ou menacés et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- **Le Conservatoire du Littoral** à La Réunion maîtrise à ce jour 17 sites pour une superficie totale d'environ 1713 ha, répartie sur l'ensemble du littoral.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- **Les Espaces Remarquables du Littoral** correspondent aux zones de protection forte indiquées au SAR, au sein desquelles ne peuvent être autorisés que les seuls aménagements légers limitativement énumérés à l'article R 146-2 du code de l'urbanisme.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

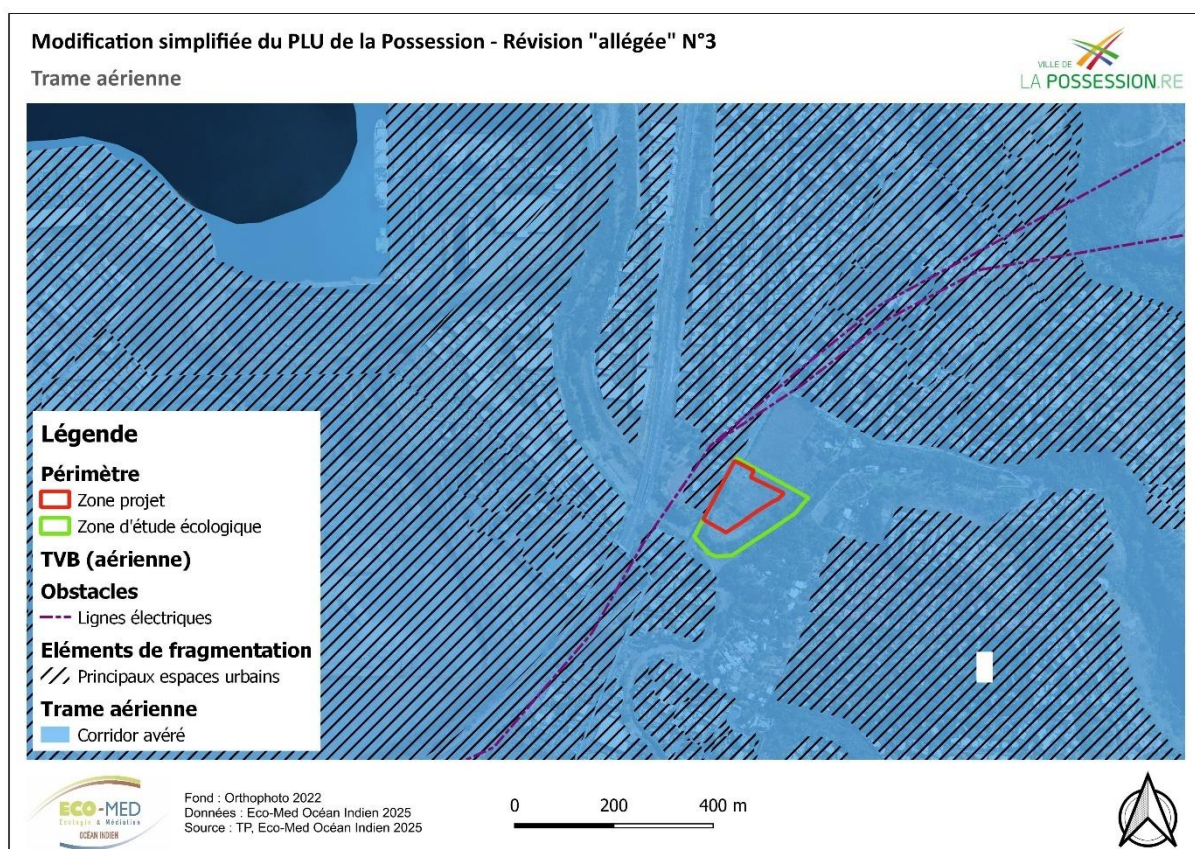
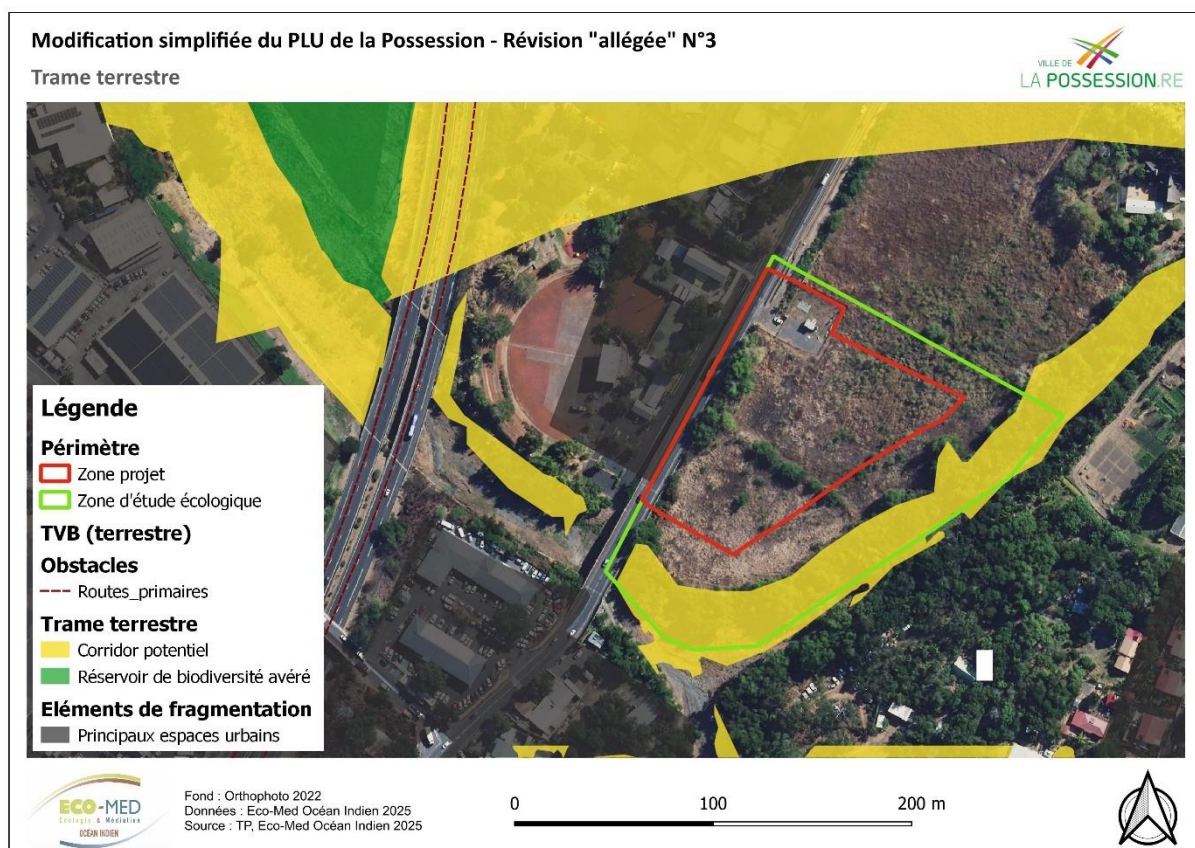
- **Les Zones Humides** ont été définies par le CBNM en fonction des espèces caractéristiques (Faune/Flore) de ce genre de milieu.

→ La zone d'étude écologique n'est pas concernée.

- **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** définis par la Trame Verte et Bleue (TVB), basé sur les travaux réalisés par Asconit.

→ **Trame terrestre** : la zone d'étude écologique est inscrite dans un environnement relativement anthropisé, caractérisé par la présence d'espaces urbains aux environs. Elle est néanmoins entourée de corridor potentiel : sur l'ensemble du linéaire du lit de rivière (zone d'étude écologique), mais aussi à moins de 100m d'un grand corridor potentiel. On observe aussi un réservoir de biodiversité avéré au Nord-Ouest du site à environ 150m.

→ **Trame aérienne** : la zone d'étude écologique correspond dans son ensemble à un corridor aérien avéré.



Carte 4 : Localisation de la TVB par rapport à la zone projet

Tableau 1 : Synthèse des périmètres réglementaires ou d'inventaire

Type	Site(s) concerné(s)		Distance avec le projet	Lien écologique
Labélisations internationales				
Patrimoine mondial de l'UNESCO	Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion		Non concerné	Néant
Site RAMSAR	Étang de Saint-Paul		Non concerné	Néant
Périmètres réglementaires				
Parc National	Parc National des Hauts	Cœur de Parc	Non concerné	Néant
		Aire d'adhésion	Non concerné	Néant
Réserve Naturelle	Réserve Marine Nationale de la Réunion		Non concerné	Néant
	Réserve Naturelle de l'Étang Saint Paul		Non concerné	Néant
Réserve Biologique	-		Non concerné	Néant
Forêt soumise au régime forestier	Forêt départemento-domaniale		Non concerné	Néant
Site Classé			Non concerné	Néant
Site Inscrit			Non concerné	Néant
Arrêté de Protection de Biotope (APPB)			Non concerné	Néant
Espace Remarquable du littoral (ERL)	SAR / SNVM		Non concerné	Néant
Espace Boisé Classé (EBC)	PLU - Commune de La Possession		Non concerné	Néant
Espace Naturel Sensible (ENS)			Non concerné	Néant
Conservatoire du Littoral			Non concerné	Néant
Périmètres Natura 2000				
sans objet à la Réunion				
Périmètres d'inventaires				
ZNIEFF		ZNIEFF de type I	Non concerné	Néant
		ZNIEFF de type II	Non concerné	Néant
Zone humide	Source DEAL 2003/2009/2012-19	Zone humide avérée	Non concerné	Néant
		Espace de potentialité / fonctionnalité	Non concerné	Néant
Trames vertes et bleues				
Trame terrestre	Source DEAL 2014	Réservoirs de biodiversité	Environ 150 m	Modéré
		Corridors écologiques potentiel	Linéaire du lit de rivière	Modéré
Trame marine		Réservoirs de biodiversité	Non concerné	Néant
		Corridors écologiques	Non concerné	Néant
Trame aérienne		Réservoirs de biodiversité	Non concerné	Néant
		Corridors écologiques	Ensemble du site	Modéré

1.3 Méthodologie

1.3.1 Recherche bibliographique

L'étude de la faune et de la flore a nécessité le recueil d'une bibliographie afférente à la zone étudiée. Une extraction de données géolocalisées de la base du SINP de La Réunion a permis de faire l'état des connaissances botaniques et faunistiques actuelles sur le secteur. Ces données figurent aux rendus cartographiques fournis au dossier.

L'apport de la bibliographie permet de faire le point sur les données existantes en termes de milieux naturels et de flore et de mettre en balance l'état global ou local des populations d'espèces présentant des enjeux de conservation.

Les données pertinentes et disponibles sont :

- Les inventaires directement réalisés dans le cadre de la création et de la **modernisation des ZNIEFF** [1].
- Les documents d'objectifs issus du **LIFE+ CAPDOM** concernant notamment les zones de protection pour l'avifaune [2].
- Les listes **d'espèces et d'habitats REDOM** [3].
- Les documents relatant le bilans de connaissances et méthodologies de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes [4]–[7].
- Les **études et publications scientifiques** concernant les reptiles [8]–[10], les chiroptères [11]–[18], les oiseaux marins (puffins) [19]–[23].
- Les travaux réalisés par l'IRD [24]–[27], l'Université de La Réunion et le CETE Méditerranée [28] sur **l'identification des corridors et continuités écologiques de La Réunion**.
- La **Trame Verte et Bleue de La Réunion** menée par la DEAL en 2014 [29].
- Les inventaires réalisés dans le cadre de **plan de conservation, plans nationaux d'action et d'atlas de répartition d'espèces** :
 - Les données du **Plan de Conservation du Papangue** (identification des domaines vitaux notamment) [30].
 - Les données du Plan National d'Action pour le **Gecko Vert de Manapany** [31].
 - Les données du Plan de Conservation du **Pétrel de Barau** [32].
 - Les cahiers habitats du CBNM [33] et la typologie descriptive des habitats de La Réunion [34], [35].
 - faune/flore de la base de données SINP

Le but de cette revue bibliographique est la mise en perspective de la situation des habitats (fonctionnalité, patrimonialité, continuités) et des espèces patrimoniales éventuellement présentes sur la zone d'étude.

1.3.2 Consultation d'experts externes

Dans le cadre de la présente étude écologique, il n'a pas été nécessaire de consulter d'autres services ou organismes afin d'obtenir des informations ou des données complémentaires.

1.3.3 Période et efforts de prospection

La prospection couvre la fin de saison humide et a été effectuée sur le périmètre d'étude écologique.

Tableau 2 : Effort de prospection et personnel mobilisé

Date	Saisonnalité	Effort de prospection (jour/homme)	Protocole	Prospecteur	Groupe(s) ciblé(s)
05/05/2024	Fin de saison humide	1	Transect marche lente, point d'observation & recherche active	Pierre-Yves FABULET	Toute faune
			Transect marche lente, Aflorun, point d'observation & recherche active	Thomas PLEYBER	Habitat Flore

1.3.4 Auteurs

Le travail de terrain d'ECO-MED Océan Indien (écologie terrestre) a été effectué par les experts suivants :

- les habitats naturels et la flore par Thomas PLEYBER, botaniste et écologue ;
- l'ensemble de la faune (herpétofaune, entomofaune, avifaune...) par Pierre-Yves FABULET, fauniste et écologue

1.3.5 Méthode de calcul des enjeux locaux de conservation

L'enjeu local de conservation (ELC) définit la responsabilité assumée localement pour assurer la conservation des habitats et des espèces. Il résulte du croisement entre la valeur patrimoniale d'une espèce (ou d'un habitat) d'une part, et un risque, ou menace, d'autre part.

La méthode utilisée pour le calcul des enjeux espèces/habitats est détaillée en **Annexe 2.2**

1.4 Les habitats

1.4.1 Description des habitats en présence

La contribution des différents habitats en termes de surface est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Macro-habitats recensés et postes typologiques associés sur la zone

Nom	Postes typologiques recensés (Habitats CORINE biotopes de la Réunion)	Surface (m ²)	% surface étudiée
Fourré secondaire d'espèces exotiques	87.1934 Fourrés secondaires à <i>Leucaena leucocephala</i> , <i>Litsea glutinosa</i> et <i>Albizia lebbek</i> 87.1935 Fourrés secondaires à <i>Schinus terebinthifolius</i> 87.1953 Formations secondaires plus ou moins hygrophiles	7 500	31,2%
Friche agricole	87.1941 Boisement à <i>Pithecellobium dulce</i> 87.1912 Jachère à <i>Panicum maximum</i> 87.10 Terrains en friche	13 400	56,0%
Plantations ornementales	83.39 Plantations d'arbres DOM	150	0,6%
Lit de rivière	24.21 Bacs de vase, sables, graviers, galets, blocs ou dalles, temporairement ou jamais immergés, végétalisés ou non	950	4,0%
Routes et Bâti	R86.10 Villes	2 000	8,2%

Tableau 4 : Illustration des habitats recensés sur le site d'étude



Fourré secondaire d'espèces exotiques



Fourré secondaire d'espèces exotiques



Friche agricole (envahi par un boisement de Pithecellobium dulce)



Friche agricole (envahi par une jachère d'herbacée)



Plantations ornementales au bord de route



Lit de rivière

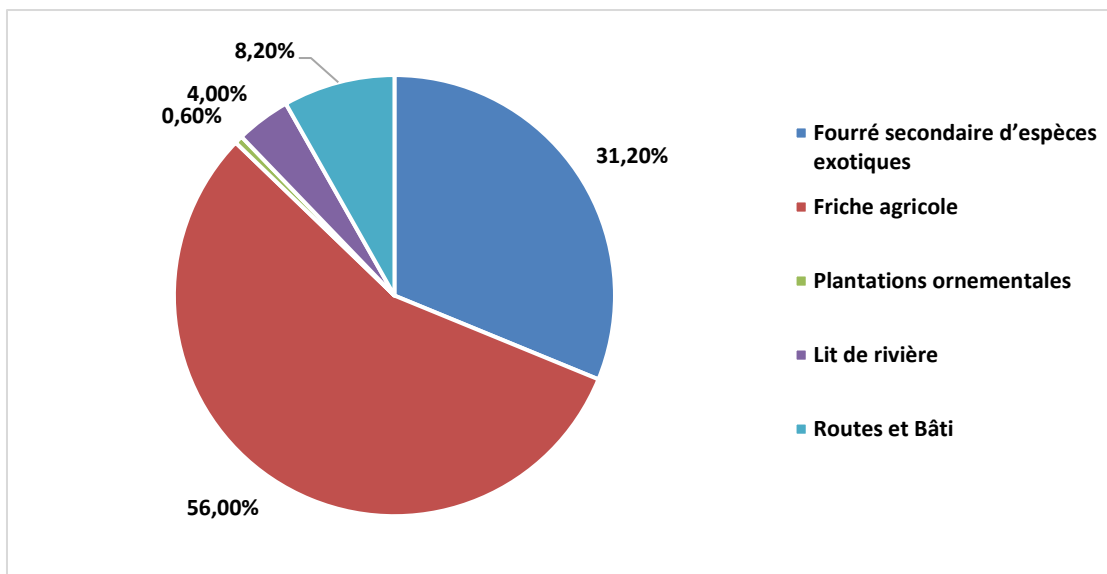
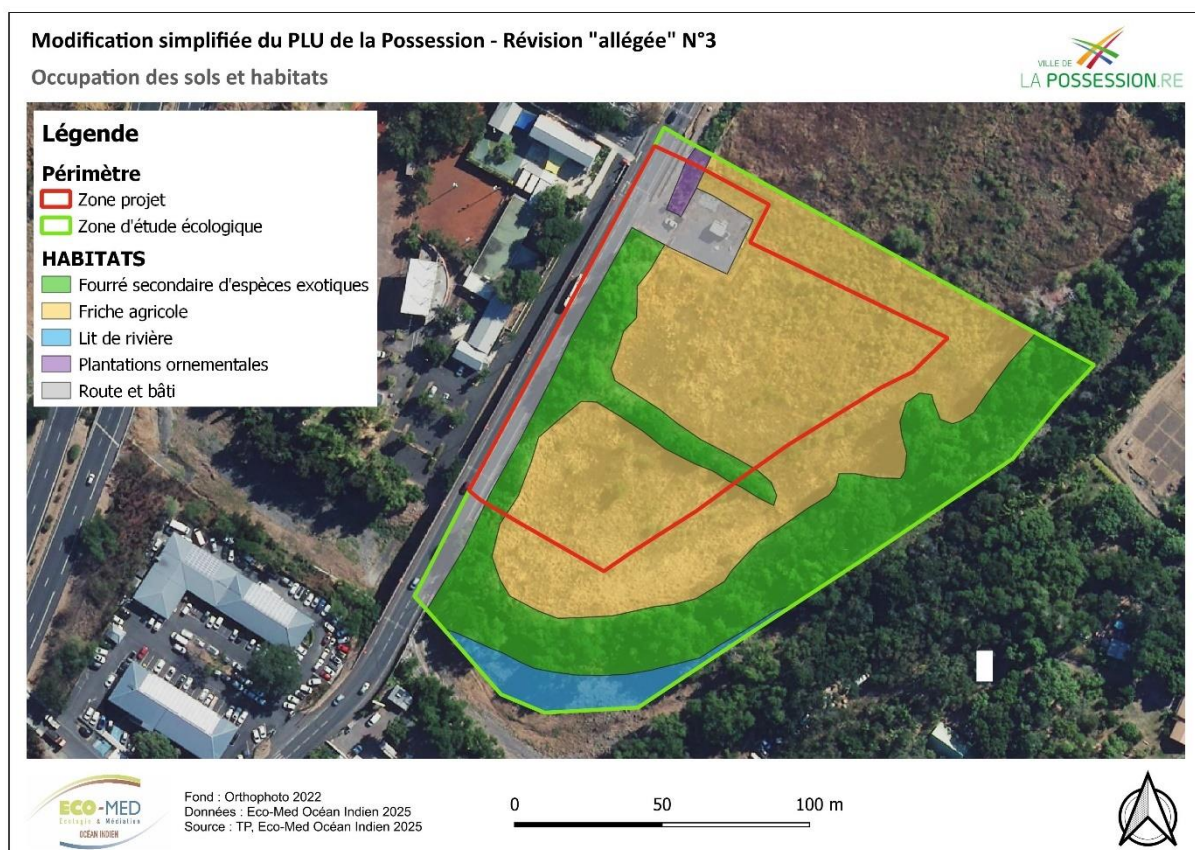


Figure 2 : Contributions surfaciques des habitats recensés sur le périmètre d'étude écologique

La carte suivante localise grossièrement les différents types d'habitats observés sur le périmètre d'étude.



Carte 5 : Cartographie des habitats en présence

1.5 Description de la flore en présence

❖ Synthèse globale

L'ensemble des relevés effectués dans le cadre de l'étude a permis de dénombrer 95 taxons de flore.

La liste d'espèces est présentée en **Annexe 2.3**.

Parmi l'ensemble de ces espèces, on peut distinguer 13 espèces indigènes, 6 espèces cryptogènes¹, 62 espèces naturalisées et 13 espèces cultivées, soit un ratio d'espèces indigènes de 13,68%. Le nombre d'espèces indigènes recensé est plus ou moins équivalent à celui des espèces exogènes. Ce constat n'est cependant pas valable en termes de recouvrement où les espèces introduites recouvrent la majeure partie de la zone d'étude.

Tableau 5 : Indices floristiques pour la zone d'étude écologique

Statut	Nombre de taxons	Pourcentage (%)
Cryptogène	6	6,3%
Cultivé	13	13,7%
Incertain	1	1%
Indigène	13	13,7%
Naturalisé	62	65,3%

❖ Espèces ayant un statut de conservation défavorable (NT, VU, EN, CR)

Au total, sur les deux taxons présentant un statut de conservation UICN défavorable :

- 3 espèces en danger critique d'extinction (CR) ont été recensées (d'origine domestique) :
 - *Dombeya acutangula* Cav. subsp. *acutangula* var. *palmata* (Cav.) Arènes
 - *Latania lontaroides* (Gaertn.) H.E. Moore
 - *Poupartia borbonica* J.F. Gmel.
- Aucune espèce en danger d'extinction (EN) n'a été recensée.
- 1 espèce vulnérable (VU) a été recensée (d'origine domestique) :
 - *Dombeya acutangula* Cav. subsp. *acutangula* var. *acutangula*
- Aucune espèce quasi menacée (NT) n'a été recensée.
- 13 espèces présentent un statut 'préoccupation mineure' (LC), pour la majorité des espèces indigènes, très communes à peu communes.
- 2 espèces DD (données insuffisantes). Le manque de données ne permet pas à l'IUCN d'attribuer un statut de conservation à ces espèces indigènes ou cryptogènes.

¹ Statut indigène incertain

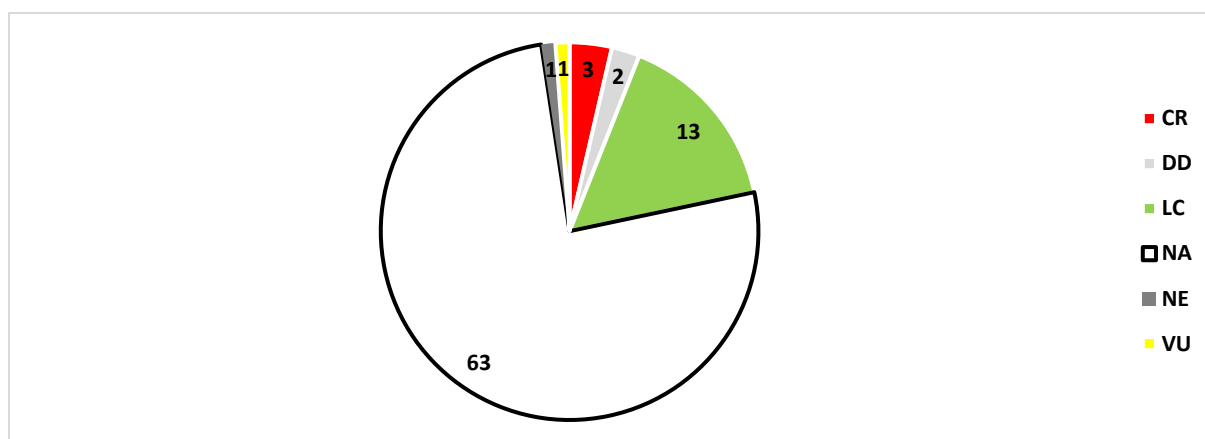


Figure 3 : Statuts UICN des taxons de flore présents sur le site d'étude

❖ Espèces complémentaires et déterminantes ZNIEFF

Sept (7) espèces présentent un statut de détermination ZNIEFF :

- 3 espèces complémentaires ZNIEFF ont été rencontrées.
- 4 espèces déterminantes ZNIEFF ont été rencontrées.

Tableau 6 : Espèces ZNIEFF recensées sur la zone d'étude (taxon rouge = espèce plantée)

Nom botanique	Famille	Nom vernaculaire	IUCN	Protection	ZNIEFF
<i>Cossinia pinnata</i> Comm. ex Lam.	Sapindaceae	Bois de judas	LC	Non	Complémentaire
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>acutangula</i>	Malvaceae	Mahot tantan	VU	Oui	Déterminante
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>palmata</i> (Cav.) Arènes	Malvaceae	Mahot tantan	CR	Oui	Déterminante
<i>Elaeodendron orientale</i> Jacq.	Celastraceae	Bois rouge	LC	Non	Complémentaire
<i>Latania lontaroides</i> (Gaertn.) H.E. Moore	Arecaceae	Latanier rouge	CR	Oui	Déterminante
<i>Macrotyloma axillare</i> (E. Mey.) Verdc.	Fabaceae		LC	Non	Complémentaire
<i>Poupartia borbonica</i> J.F. Gmel.	Anacardiaceae	Bois blanc rouge	CR	Oui	Déterminante



Figure 4 : *Macrotyloma axillare* sur site

1.5.1 Présentation de la flore protégée recensée

Quatre (4) espèces de flore protégée (arrêté du 27/10/2017) ont été recensées sur la zone d'étude lors de nos prospections (Cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.) : toutes correspondent à des taxons plantés à vocation ornementale. Ne traduisant pas une dynamique écologique naturelle : il est important de noter que des espèces protégées plantées en milieu naturel acquièrent le statut réglementaire d'espèce protégée ; or ces espèces sont ici plantées aux abords d'une ancienne carrière ne sont donc pas concernées par cette réglementation.

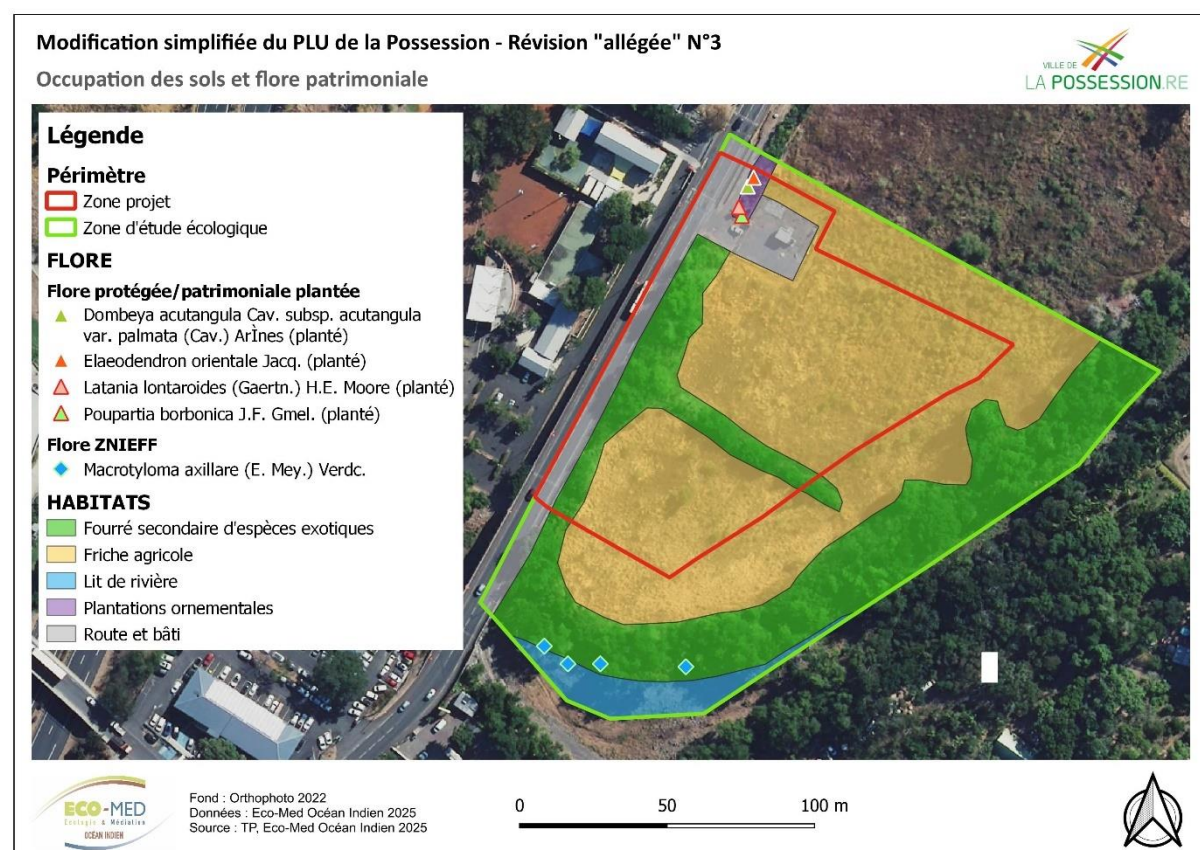
Tableau 7 : Liste des espèces de flore protégées relevées sur la zone d'étude (taxon rouge = espèce plantée)

Nom botanique	Statut UICN	Quantification	Unité
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>acutangula</i>	VU	1	individu
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>palmata</i> (Cav.) Arènes	CR	1	individu
<i>Latania lontaroides</i> (Gaertn.) H.E. Moore	CR	1	individu
<i>Poupartia borbonica</i> J.F. Gmel.	CR	1	individu

Nos passages ne sont pas exhaustifs sur la zone d'étude, des espèces pourraient manquer aux relevées ; cependant, les zones offrant le plus de potentialités (fourrés secondaires et friche agricole) ont été prospectées en priorité et plus finement.

Tableau 8 : Liste des espèces de flore plantées sur le linéaire ornemental

Nom botanique	Famille	Nom vernaculaire	ELC	UICN	Protection	Znieff	Statut
<i>Chrysopogon zizanioides</i> (L.) Roberty	Poaceae	Vétiver	N.C	NA	Non		naturalisé
<i>Cossinia pinnata</i> Comm. ex Lam.	Sapindaceae	Bois de judas	N.C	LC	Non	C	indigène
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>acutangula</i>	Malvaceae	Mahot tantan	N.C	VU	Oui	D	indigène
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>palmata</i> (Cav.) Arènes	Malvaceae	Mahot tantan	N.C	CR	Oui	D	indigène
<i>Doratoxylon apetalum</i> (Poir.) Radlk.	Sapindaceae	Bois de gaulette	N.C	LC	Non		indigène
<i>Elaeodendron orientale</i> Jacq.	Celastraceae	Bois rouge	N.C	LC	Non	C	indigène
<i>Latania lontaroides</i> (Gaertn.) H.E. Moore	Arecaceae	Latanier rouge	N.C	CR	Oui	D	indigène
<i>Poupartia borbonica</i> J.F. Gmel.	Anacardiaceae	Bois blanc rouge	N.C	CR	Oui	D	indigène



Carte 6 : Cartographie de la flore patrimoniale spontanée et plantée

1.5.2 Bio-évaluation de la flore

La zone d'étude écologique est globalement caractérisée par des milieux anthropisés et fortement perturbés, dominés par une friche agricole et des fourrés secondaires d'espèces exotiques. L'ensemble de ces milieux présente une **potentialité très limitée pour la flore patrimoniale spontanée**.

La méthode d'évaluation des enjeux locaux de conservation est repoussée en **Annexe 2.2**.

Au total, **1 espèce est évaluée à un enjeu modéré** : *Macrotyloma axillare* (E. Mey.) Verdc., espèce complémentaire ZNIEFF et seule espèce patrimoniale spontanée recensée sur site. Elle est située en plusieurs stations à l'interface entre le lit de rivière et les fourrés secondaires.

Parmi les espèces d'enjeu faible (n=10), elles sont toutes peu communes à très communes pour La Réunion et leur population n'est pas menacée à l'échelle de l'île. La majorité d'entre elles sont rudérales et prolifèrent dans les milieux perturbés, notamment *Aristida adscensionis*, *Commelina benghalensis*, *Commelina diffusa*, *Cynodon dactylon*, *Digitaria ciliaris*, *Flacourtia indica*, *Melinis repens*, *Plumbago zeylanica*, *Stenotaphrum dimidiatum*, *Trichodesma zeylanicum*.

L'enjeu écologique de la zone d'étude reste **faible**, en lien avec la dominance d'habitats dégradés et d'espèces rudérales. Il réside essentiellement dans la présence ponctuelle de ***Macrotyloma axillare***, seule espèce patrimoniale spontanée, ce qui justifie **une attention ciblée** en cas de travaux impactant les friches ouvertes. Aucune autre espèce à enjeu fort n'a été recensée.

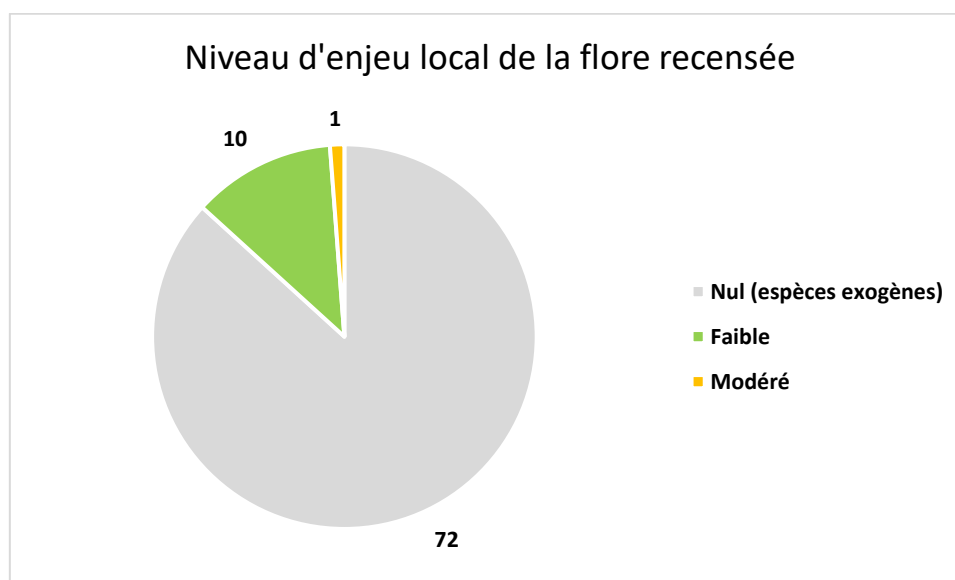


Figure 5 : Enjeux de conservation des espèces de flore indigène spontanée recensée sur le site d'étude

Tableau 9 : Bio-évaluation de la flore patrimoniale spontanée recensée sur le site d'étude

Nom botanique	Famille	Nom vernaculaire	ELC	UICN	Protection	Znieff	Statut
<i>Aristida adscensionis</i> L.	Poaceae	Aristide de l'île d'Ascension	Faible	LC	Non		cryptogène
<i>Commelina benghalensis</i> L.	Commelinaceae	Grosse herbe de l'eau	Faible	LC	Non		cryptogène
<i>Commelina diffusa</i> Burm. f.	Commelinaceae	Petite herbe de l'eau	Faible	LC	Non		indigène
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Poaceae	Petit-chiendent	Faible	LC	Non		indigène

Nom botanique	Famille	Nom vernaculaire	ELC	UICN	Protection	Znieff	Statut
<i>Digitaria ciliaris</i> (Retz.) Koeler	Poaceae	Digitaire ciliée	Faible	DD	Non		cryptogène
<i>Flacourtia indica</i> (Burm. f.) Merr.	Salicaceae	Prune malgache	Faible	LC	Non		cryptogène
<i>Macrotyloma axillare</i> (E. Mey.) Verdc.	Fabaceae		Modéré	LC	Non	C	indigène
<i>Melinis repens</i> (Willd.) Zizka	Poaceae	Herbe rose	Faible	LC	Non		cryptogène
<i>Plumbago zeylanica</i> L.	Plumbaginaceae	Pervenche à fleurs blanches	Faible	LC	Non		indigène
<i>Stenotaphrum dimidiatum</i> (L.) Brongn.	Poaceae	Herbe bourrique	Faible	LC	Non		indigène
<i>Trichodesma zeylanicum</i> (Burm. f.) R. Br.	Boraginaceae	Herbe tourterelle	Faible	LC	Non		cryptogène

1.6 La faune terrestre

1.6.1 Avifaune

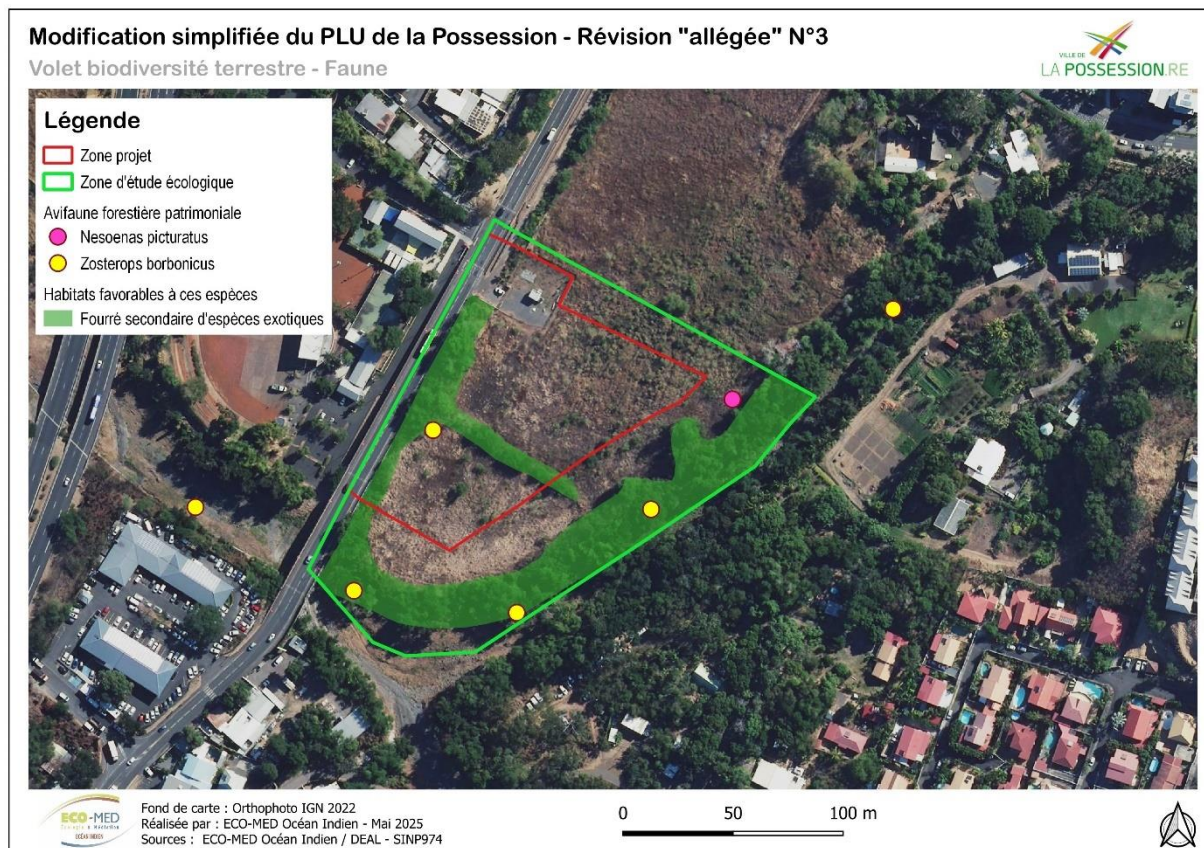
La richesse spécifique en avifaune (tous groupes confondus) sur le site est de 12 espèces.

1.6.1.1 Avifaune forestière nicheuse

Deux espèces protégées ont été observées durant nos prospections : la Tourterelle peinte (*Nesoenas picturatus*) et l'Oiseau-lunettes gris (*Zosterops borbonicus*). Ces deux espèces sont systématiquement rapportées dans la bibliographie dans tous les bas de La Réunion. Ces espèces ubiquistes sont présentes sur tout le pourtour urbanisé et naturel de l'île, jusqu'à 1500 m d'altitude. Les enjeux de conservation sont estimés dans le tableau ci-dessous.

Certains habitats recensés sont favorables à la nidification de ces deux espèces.

Les autres espèces (5) présentes sont des espèces introduites (exotiques), caractérisées par une répartition ubiquiste au vu de leur capacité de dispersion et de colonisation importante.



Carte 7. Cartographie des observations des oiseaux nicheurs protégés

1.6.1.2 Oiseaux marins

➤ Oiseaux marins diurnes

Une espèce d'oiseau marin diurne a été observée sur la zone d'étude écologique :

Le **Paille en queue à bec jaune** (*Phaeton lepturus*) est une espèce d'oiseau marin diurne, indigène de La Réunion et protégée (arrêté ministériel du 17 février 1989).

La zone d'étude écologique n'est pas concernée par la présence de falaises ou de remparts qui constituent des habitats favorables à la nidification de l'espèce. Le Paille en queue à bec jaune utilise le site comme corridor de survol.

L'enjeu local de conservation est qualifié de faible sur la zone d'étude

➤ Oiseaux marins nocturnes (Procellariidés)

Trois espèces ne font que transiter au niveau du périmètre d'étude écologique : le Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*) Le Puffin du pacifique (*Ardeanna pacifica*) et le Puffin de Baillon (*Puffinus bailloni bailloni*).

L'étude de distribution spatiale des zones de passages préférentielles pour les Pétrels de Barau et les Puffins indique une probabilité de passage forte pour les deux espèces.

La zone d'étude n'est pas concernée par des remparts ou des falaises favorables et n'abrite pas de colonies d'oiseaux marins mais elle se trouve sur un corridor de survole.

Par ailleurs, plusieurs données issues du réseau d'échouage de la SEOR (données SINP de 2013 – 2023) sont disponibles autour de la zone d'étude démontrant ainsi leurs passages réguliers au-dessus de la zone d'étude.

L'enjeu local de conservation est qualifié de faible à modéré sur la zone d'étude.

1.6.1.3 Rapaces

Le **Busard de Maillard** (*Circus maillardi*) est le seul rapace nicheur à La Réunion. Il s'agit d'une espèce en danger, endémique de l'île et protégée (1989). Elle est présente sur l'ensemble de l'île, à l'exception des très hautes altitudes (plus de 2200 m) et des savanes sèches de l'ouest. Elle affectionne les zones entre 500 et 1500 m d'altitude, au-dessus de la limite supérieure de la canne à sucre. La distribution de l'espèce est très hétérogène, mais celle-ci fréquente préférentiellement les friches, fourrés et forêts indigènes et plus ou moins secondarisés pour se reproduire et s'alimenter. Elle s'alimente également dans les zones cultivées et peu anthropisées.

Bien que non contactée, cette espèce est susceptible de survoler le site d'étude pour sa recherche alimentaire. D'après son plan de conservation l'espèce utilise le secteur comme zone de transit et de chasse avec une probabilité de présence considérée comme moyenne. La nidification à proximité de la zone d'étude est peu probable en l'absence de quiétude et d'habitats favorables à la nidification.

1.6.1.4 Oiseaux d'eau

Aucune espèce n'est rapportée sur le site. A cette période, la ravine bordant le site ne présente pas d'écoulement et ne constitue, de fait, pas une zone propice.

1.6.1.5 Oiseaux rupestres : Salanganes / Hirondelles des Mascareignes

Le périmètre d'étude écologique n'est pas concerné par des remparts ou des falaises favorables. Aucune colonie de Salangane des Mascareignes ni aucun gîte à Hirondelle des Mascareignes n'a donc été observée. Les deux espèces sont susceptibles de survoler le site d'étude l'utilisant comme zone de chasse mais n'ont pas été contactées.

1.6.2 Reptiles & amphibiens

Une espèce protégée a été observée dans la zone d'étude écologique : Le Caméléon Panthère (*Furcifer pardalis*), bien qu'introduit, est une espèce complémentaire ZNIEFF et protégée. Il occupe principalement les milieux dégradés et les habitats secondaires. Il semble assez bien adapté aux milieux urbanisés. À La Réunion il se rencontre dans la plupart des zones boisées et des jardins de basse altitude. Il est quasi-absent des forêts indigènes. L'espèce pourrait potentiellement fréquenter le secteur

Les autres espèces présentes ou susceptibles d'y être observées sont introduites et sans enjeu patrimonial.

1.6.3 Chiroptères

1.6.3.1 Les Mégachiroptères

La Roussette noire (*Pteropus niger*) est présente à la Réunion près de 200 ans après sa disparition de l'île. En effet, une population est à nouveau mentionnée depuis 2007. La colonie se trouvant dans le secteur Est, l'espèce n'évolue pas au droit du site d'étude.

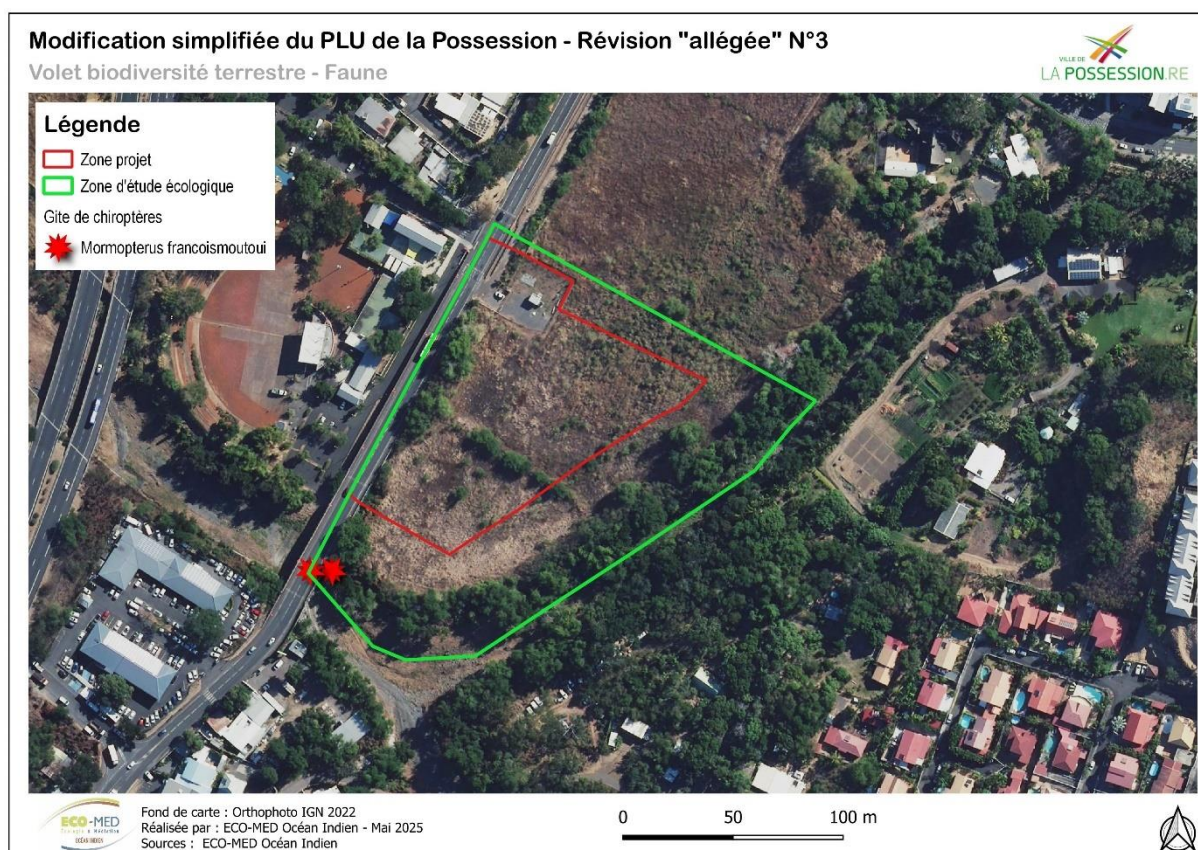
1.6.3.2 Les Microchiroptères

À l'échelle des Mascareignes, La Réunion et l'île Maurice partagent deux genres de chauves-souris insectivores (microchiroptères) : le genre *Mormopterus* et *Taphozous*.

Les microchiroptères, Petit Molosse (*Mormopterus francoismoutoui*) et Taphien à ventre blanc (*Taphozous mauritanus*)

Ces deux espèces survolent probablement le site où elles s'alimentent d'insectes volants.

Un gîte de Petit Molosse est recensé sur le secteur, au niveau de l'ouvrage d'art de la N1E surplombant la Ravine à Marquet.



Carte 8. Cartographie des gîtes de chiroptères

1.6.4 Invertébrés

Huit espèces d'invertébrés ont été inventoriées au niveau de la zone d'étude, dont 6 lépidoptères.

Aucune espèce protégée n'est présente. Les habitats ne leur sont pas favorables et aucune plante hôte n'a été observée.

Tableau 10. Enjeux de conservation liés aux invertébrés

1.6.5 Espèces protégées faunistiques

Nos inventaires ont conduit à relever (avec les données bibliographiques) 7 taxons de faune protégés par arrêté préfectoral. Parmi ces espèces, on peut noter :

- 1 espèces d'oiseaux ;
- 1 espèce de mammifères.

1.6.6 Synthèse sur la bio-évaluation de la faune en présence

Au total, sur les **27 espèces de faune locales recensées sur la zone d'étude (élargie aux données bibliographiques)**, nous pouvons noter **8 invertébrés, 12 espèces d'oiseaux, 2 espèces de mammifères et 5 espèces de reptiles.**

Deux espèces présentent un enjeu local de conservation modéré réparties dans deux groupes : l'avifaune et les chiroptères.

Tableau 11. Liste des espèces recensées et enjeux associés

Groupe	Ordre	Famille	Taxon	Nom vernaculaire	Statut	Prot°	Znieff	IUCN	Enjeu local de conservation
Avifaune	Columbiformes	Columbidae	Geopelia striata	Géopélie zébrée	Introduit		-	NA	Sans objet
			Nesoenas picturatus	Tourterelle peinte	Indigène	X	-	LC	Faible
	Passeriformes	Passeridae	Passer domesticus	Moineau domestique	Introduit		-	NA	Sans objet
		Ploceidae	Foudia madagascariensis	Foudi rouge	Introduit		-	NA	Sans objet
		Ploceidae	Ploceus cucullatus	Tisserin gendarme	Introduit		-	NA	Sans objet
		Pycnonotidae	Pycnonotus jocosus	Bulbul orphée	Introduit		-	NA	Sans objet
		Sturnidae	Acridotheres tristis	Martin triste	Introduit		-	NA	Sans objet
		Zosteropidae	Zosterops borbonicus	Oiseau lunettes gris	Endémique stricte	X	C	LC	Faible
	Phaethontiformes	Phaethontidae	Phaethon lepturus lepturus	Phaéton à bec jaune	Indigène	X	D	LC	Faible
	Procellariiformes	Procellariidae	Ardena pacifica	Puffin du Pacifique	Indigène	X	D	NT	Faible
			Pterodroma baraui	Pétrel de Barau	Endémique stricte	X	D	EN	Modéré
			Puffinus bailloni bailloni	Puffin de Baillon	Endémique Mascareignes (ss esp.)	X	D	LC	Faible
Chiroptères	Chiroptera	Molossidae	Mormopterus francoismoutoui	Tadaride de la Réunion	Endémique stricte	X	D	LC	Modéré
Mammifères (hors chiro)	Rodentia	Muridae	Rattus norvegicus	Rat brun	Introduit		-	NA	Sans objet
Reptiles	Squamata	Agamidae	Agama agama	Agame des colons	Introduit		-	NA	Sans objet
		Agamidae	Calotes versicolor	Agame arlequin	Introduit		-	NA	Sans objet
		Colubridae	Lycodon aulicus	Couleuvre loup	Introduit		-	NA	Sans objet
		Gekkonidae	Phelsuma grandis	-	Introduit		-	NA	Sans objet
			Phelsuma laticauda	Gecko diurne poussière-d'or	Introduit		-	NA	Sans objet
Invertébrés	Hemiptera	Coccidae	Pulvinaria grabhami	-	Indigène		-	NE	Faible
	Hymenoptera	Formicidae	Pheidole megacephala	Fourmi à grosse tête	Introduit		-	NE	Sans objet
	Lepidoptera	Lycaenidae	Leptotes pirithous	Azuré de la Luzerne (L')	Indigène		-	LC	Faible
		Nymphalidae	Danaus chrysippus	Petit Monarque (Le)	Indigène		-	LC	Faible
			Junonia rhadama	-	Introduit		-	NA	Sans objet
			Phalanta phalantha aethiopica	Léopard	Indigène		-	LC	Faible
		Papilionidae	Papilio demodocus	Papillon de Vinson	Introduit		-	NA	Sans objet
		Pieridae	Catopsilia florella	Piérade du Cassier	Indigène		-	LC	Faible

1.7 Bio-évaluation des habitats terrestres

Cinq macro-habitats distincts sont observés sur la zone d'étude :

Tableau 12 : Enjeu et contribution surfacique des habitats recensés sur le périmètre d'étude écologique

Nom	Postes typologiques recensés (Habitats CORINE biotopes de la Réunion)	Surface (m²)	Surface (m²)	Enjeu local de conservation
Fourré secondaire d'espèces exotiques	87.1934 Fourrés secondaires à <i>Leucaena leucocephala</i> , <i>Litsea glutinosa</i> et <i>Albizia lebeck</i> 87.1935 Fourrés secondaires à <i>Schinus terebinthifolius</i> 87.1953 Formations secondaires plus ou moins hygrophiles	7 500	31,2%	Faible
Friche agricole	87.1941 Boisement à <i>Pithecellobium dulce</i> 87.1912 Jachère à <i>Panicum maximum</i> 87.10 Terrains en friche	13 400	56,0%	Faible

Plantations ornementales	83.39 Plantations d'arbres DOM	150	0,6%	Négligeable
Lit de rivière	24.21 Bacs de vase, sables, graviers, galets, blocs ou dalles, temporairement ou jamais immergés, végétalisés ou non	950	4,0%	Négligeable
Routes et Bâti	R86.10 Villes	2 000	8,2%	Nul

Les **enjeux locaux de conservation liés aux habitats** sont estimés de **nul à faible** avec une prédominance de secteurs à **enjeu faible**.

La zone d'étude est majoritairement constituée (87,2%) de friches agricoles et de fourrés secondaires exotiques, deux types d'habitats typiques des matrices périurbaines en reconversion. Ces milieux, bien qu'anthropisés, peuvent offrir des conditions de refuge pour une faune généraliste et accueillir ponctuellement des espèces végétales d'intérêt patrimonial local.

La zone d'étude est dominée par des habitats anthropisés à faible naturalité, principalement constitués de friches agricoles (56,0 %) et de fourrés secondaires exotiques (31,2 %). Ces milieux, bien que secondaires, offrent localement des conditions favorables à une faune généraliste (lézards, oiseaux communs, papillons) et permettent le maintien ponctuel d'une espèce floristique patrimoniale spontanée, *Macrotyloma axillare* (espèce complémentaire ZNIEFF), observée à l'interface entre friche et lit de ravine. Ce dernier, bien que restreint (4,0 %), joue un rôle écologique fonctionnel et constitue le **secteur d'enjeu malgré tout relativement négligeable** malgré la présence de cette espèce et de sa position de transition (le reste de la surface reste non végétalisée).

Les fourrés exotiques, tout en étant composés d'espèces envahissantes, assurent un refuge pour l'*Oiseau lunettes gris* (*Zosterops borbonicus*) et la chauve-souris endémique *Mormopterus francoismoutoui*, ce qui leur confère un **enjeu faible**. À l'inverse, les plantations ornementales (0,6 %) et les zones bâties/voiries (8,2 %) sont dépourvues d'enjeu écologique d'intérêt (négligeable pour le premier, et nul pour le second).

Ainsi, **l'enjeu global de conservation des habitats est faible**.

La méthode utilisée pour le calcul des enjeux espèces/habitats est détaillée en **Annexe 2.2**.

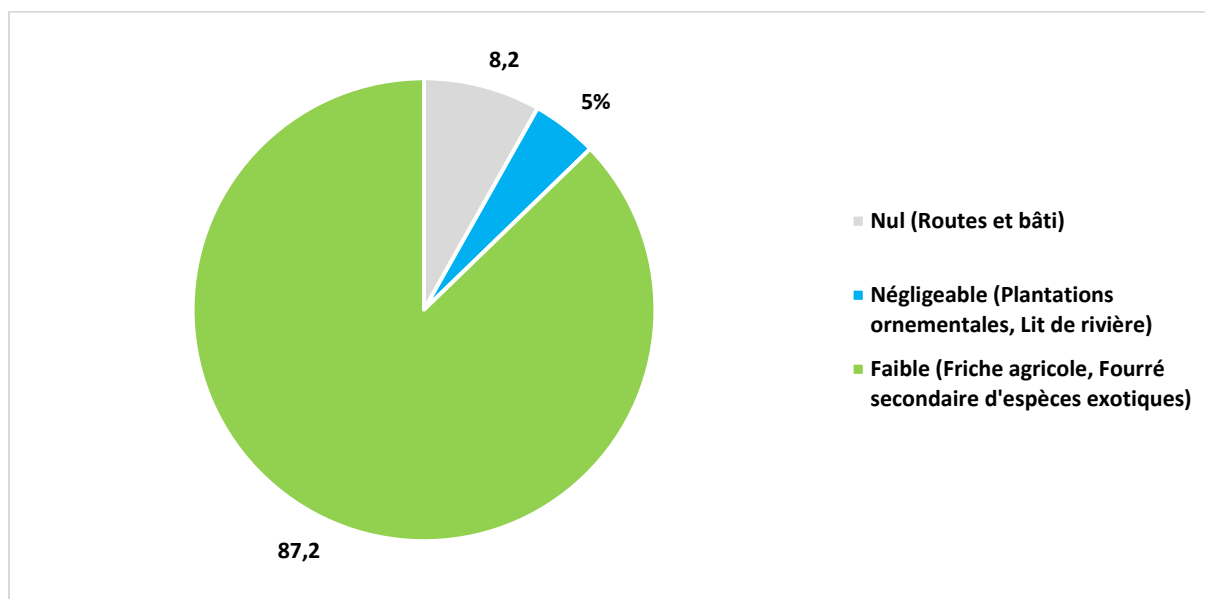
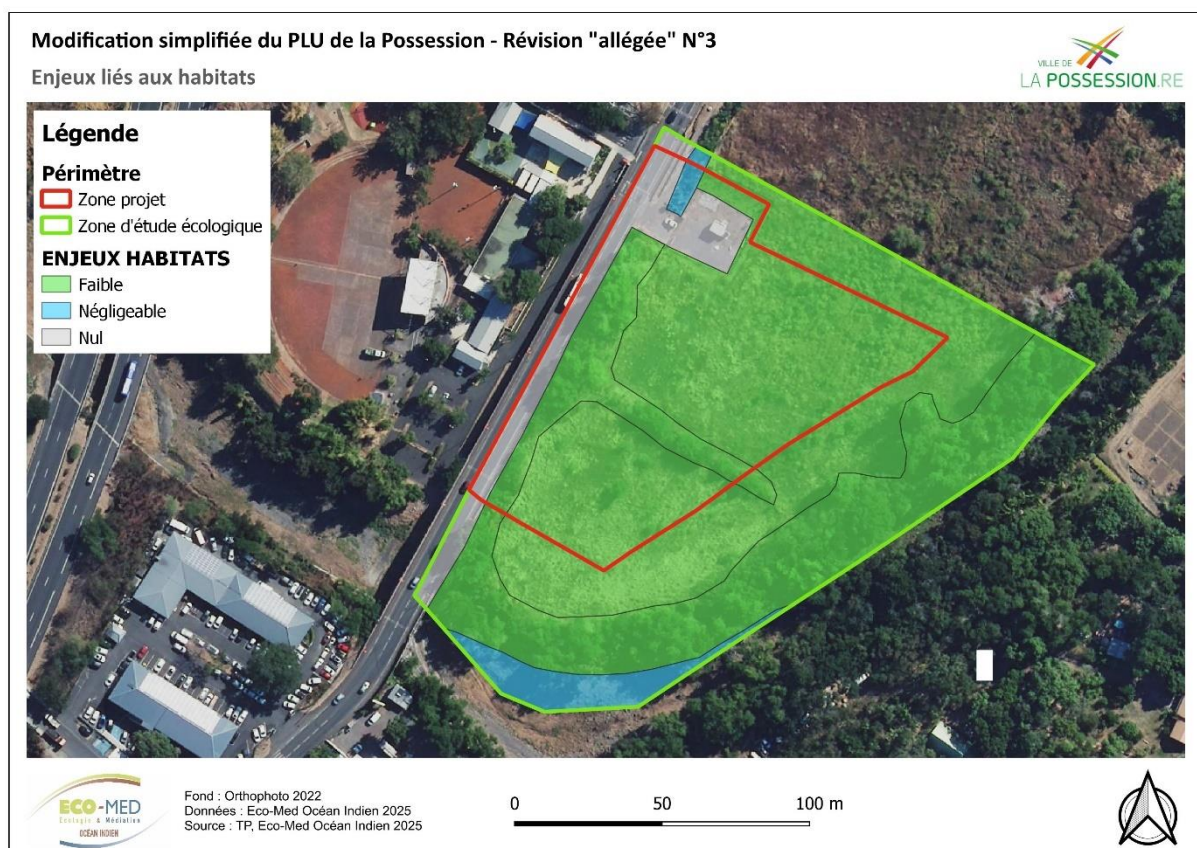


Figure 6 : Enjeu de conservation des habitats en présence sur le site d'étude



Carte 9 : Spatialisation des enjeux de conservation des habitats en présence

2 Annexes

2.1 Bibliographie

2.2 Méthode de calcul des enjeux locaux de conservation

2.3 Liste des espèces de flore recensées

2.4 Liste des espèces de faune recensées

2.5 Protocole DEAL capture Caméléon

I - Bibliographie

- [1] BIOTOPE, "Modernisation des ZNIEFF : collecte et synthèse des données naturalistes pour 131 ZNIEFF de type 1 de La Réunion," 2014.
- [2] N. Laurent, "Définition d'un réseau de sites de protection de l'avifaune à La Réunion," 2014.
- [3] J. Triolo, "Constitution d'un réseau écologique visant la préservation des habitats et des espèces remarquables dans les DOM - Proposition de listes d'habitats et d'espèces d'intérêt éco-régional pour l'île de La Réunion," 2010.
- [4] Y. Soubeyran, *Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Etat des lieux et recommandations*. 2008.
- [5] J. Tassin *et al.*, "Bilan des connaissances sur les conséquences écologiques des invasions de plantes à l'île de La Réunion (archipel des Mascareignes, Océan Indien)," *Rev. Ecol.*, vol. 61, no. 1, pp. 35–52, 2006.
- [6] I. A. W. McDonald, C. Thébaud, and W. A. Strahm, "Effect of alien plant invasions on native vegetation remnants on La Reunion (Mascarene islands, Indian Ocean)," *Environ. Conserv.*, vol. 18, no. 1, pp. 51–63, 1991.
- [7] E. LAGABRIELLE, T. Le BOURGEOIS, J. DUPONT, S. (PNR) BARET, and D. Strasberg, *CONNAISSANCE BIOGEOGRAPHIQUE DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES DE LA REUNION*. 2006.
- [8] G. Deso, J. M. Probst, M. Sanchez, and I. Ineich, "Phelsuma inexpectata Mertens, 1966 et phelsuma borbonica Mertens, 1942 (Squamata : Gekkonidae) : deux geckos potentiellement pollinisateurs de l'île de La Réunion," *bull.Soc. Herp.fr*, vol. 126, pp. 9–23, 2008.
- [9] J. Probst, "Le Lézard vert de Manapany ou Gecko de Manapany," *Bull. Phaethon*, vol. 12, pp. 99–100, 2000.
- [10] R. Bour, "Etude sur le lézard vert de manapany 'Phelsuma inexpectis Mertens,'" 1995.
- [11] S. Augros, B. Denis, P. Crozet, S. Roué, and P.-Y. Fabulet, "Cohabitation between humans and microchiropteran bats in the French island of La Réunion : updated situation, feedback and conservation tools," *Le Vespère*, vol. 5, pp. 371–384, 2015.
- [12] J. Probst and M. Sanchez, "Découverte d'une nouvelle colonie de Roussette des Mascareignes Pteropus niger (Kerr, 1792) dans l'Est de La Réunion," *Bull. Phaethon*, vol. 41, pp. 1–4, 2015.
- [13] M. Barataud, "Etude qualitative et quantitative de l'activité de chasse des Chiroptères, et mise en évidence de leurs habitats préférentiels : indications utiles à la rédaction de protocoles," *ARVICOLLA*, vol. 11, no. 2, pp. 38–40, 1999.
- [14] M. Barataud and S. Giosa, "Identification et écologie acoustique des chiroptères de La Réunion," *Rapp. Mission*, pp. 1–52, 2009.
- [15] M. Barataud and S. Giosa, "Identification et écologie acoustique des chiroptères de La Réunion," *Le Rhinolophe*, vol. 19, pp. 147–175, 2013.
- [16] M. Barataud, G. Beuneux, J.-F. DESMET, P. FAVRE, and S. Giosa, "Etude des chiroptères de La Réunion - Rapport de mission," 2012.
- [17] M. Barataud, G. Beuneux, J. Desmet, P. Favre, S. Giosa, and S. Roué, "Découverte de signaux sonar d'un chiroptère inconnu sur l'île de La Réunion," *Le Vespère*, vol. 3, pp. 213–240, 2014.
- [18] V. Prié *et al.*, "Actualisation des critères acoustiques et synthèse des données concernant le présumé Scotophilus sp. à La Réunion (Mascareignes, France)," *Le Vespère*, vol. 1, no. 6, pp. 385–396, 2016.
- [19] B. Gineste, "Étude de la biologie et de la vulnérabilité au développement anthropique des oiseaux marins nocturnes à La Réunion," Université de La Réunion, BIOTOPE, 2016.

- [20] Jouventin, "Programme d'Etude et de Conservation des Oiseaux Marins de La Réunion. DIREN Reunion," 1998.
- [21] V. Bretagnolles, C. Attié, and F. Mougeot, "Audubon's shearwaters *Puffinus Iherminieri* on Reunion island, Indian Ocean: behaviour, census, distribution, biometrics and breeding biology," *Br. Ornithol. Union, ibis*, vol. 142, pp. 399–412, 2000.
- [22] J.-M. Probst, "Note sur plus de 40 colonies de nidification nouvelles de deux espèces de Procellariiformes indigènes de La Réunion : *Puffinus pacificus* et *Puffinus Iherminieri* Note sur plus de 40 colonies de nidification nouvelles de deux espèces de Procellariiformes indi," vol. 2, 1995.
- [23] BIOTOPE, "Projet OMAIR - Expertise de l'avifaune marine patrimoniale préalable à l'étude de l'implantation d'un projet de transport câblé reliant Saint-Denis Ville à la Montagne, sur la rivière Saint-Denis. Dans le cadre de la thèse CIFRE n°2012/1487 - BIOTOPE/ECOM," 2015.
- [24] E. Lagabrielle *et al.*, "Integrating conservation, restoration and land-use planning in islands—An illustrative case study in Réunion Island (Western Indian Ocean)," *Landsc. Urban Plan. J.*, pp. 1–11, 2011.
- [25] E. Lagabrielle, A. Botta, W. Daré, D. David, S. Aubert, and C. Fabricius, "Modelling with stakeholders to integrate biodiversity into land-use planning – Lessons learned in Réunion Island (Western Indian Ocean)," *Environ. Model. Softw.*, vol. 25, no. 11, pp. 1413–1427, Nov. 2010, doi: 10.1016/j.envsoft.2010.01.011.
- [26] E. Lagabrielle, T. Le Bourgeois, L. Durieux, M. Robin, and D. Strasberg, "Planification systémique de la conservation de la biodiversité à l'île de la Réunion (Océan Indien)," *Géomatique*, vol. 17, pp. 1–23, 2007.
- [27] E. Lagabrielle *et al.*, "Identifying and mapping biodiversity processes for conservation planning in islands: A case study in Réunion Island (Western Indian Ocean)," *Biol. Conserv.*, vol. 142, no. 7, pp. 1523–1535, 2009, doi: 10.1016/j.biocon.2009.02.022.
- [28] B. (CETE) Bouteilles, *Approche spatiale des continuités écologiques à La Réunion*. 2012.
- [29] Asconit, ECCODEN, and PARETO, "Etude préalable à l'identification et à la cartographie des réseaux écologiques à La Réunion," 2014.
- [30] V. Grondin and J. S. Philippe, "Plan de conservation du Busard de Maillard (*Circus maillardi*)," 2011.
- [31] M. Sanchez and S. Caceres, "Plan national d'actions en faveur du Gecko vert de Manapany - *Phelsuma inexpectata*. Ministère de l'écologie, du développement durable, du logement et du transport.," *Deal Réunion, NOI, ONCFS*, p. 377, 2011.
- [32] Salamolard, "Plan de conservation du Pétrel de Barau," 2008.
- [33] M. Lacoste, P. Delbosc, and F. Picot, "Cahiers d'habitats de La Réunion - Zones humides," p. 290, 2011.
- [34] M. Lacoste, P. Delbosc, and F. Picot, "Typologie descriptive des habitats naturels et seminaturels de La Réunion, version Décembre 2011," Saint Leu, Réunion, 2011.
- [35] V. Boulet, "Typologie des milieux naturels et des habitats terrestres et littoraux de Mayotte," 2005.
- [36] J. Probst and M. Sanchez, "Découverte d'une nouvelle colonie de Roussette des Mascareignes *Pteropus niger* (Kerr, 1792) dans l'Est de La Réunion," *Bull. Phaethon*, vol. 41, pp. 1–4, 2015.

3 - Méthode de calcul des enjeux locaux de conservation

ECO-MED Océan Indien

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

Méthode de calcul des enjeux locaux de conservation des espèces de faune, de flore et des habitats

Octobre 2016 v2.2



ECO-MED Océan Indien
24 rue de la Lorraine – 97400 SAINT-DENIS
Tél 02 62 53.39.07 - fax 02 62 53.95.07 – email contact-oi@ecomед.fr
www.ecomed.fr



FICHE METHODOLOGIQUE EC01



Écologie et Médiation
Expertises naturalistes faune, flore, habitats

24 rue de la Lorraine

97400 Saint-Denis

Ile de la Réunion

Tél : +262 262 53 39 07

www.ecomed.fr



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

2

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

SOMMAIRE

1. L'ENJEU LOCAL DE CONSERVATION : DEFINITION	4
2. BIO-EVALUATION DES ENJEUX LIES AUX HABITATS	4
2.1. QU'EST CE QU'UN HABITAT ?	4
2.2. EVALUATION DE L'ENJEU LOCAL DE CONSERVATION DES HABITATS	4
2.2.1. Critère 1 : rareté par la détermination ZNIEFF	4
2.2.2. Critère 2 : présence d'une flore patrimoniale	5
2.2.3. Critère 3 : présence d'une faune patrimoniale	6
2.2.4. Critère 4 : naturalité de l'habitat	6
2.2.5. Critère 5 : Recouvrement par les espèces indigènes	7
2.2.6. Synthèse des critères	7
3. BIO-EVALUATION DES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL	8
3.1. LES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL ?	8
3.2. EVALUATION DES ENJEUX LOCAUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE	9
3.2.1. Critère de patrimonialité des espèces	9
3.2.2. Intérêt du site d'étude pour l'espèce	10
3.3. AJUSTEMENT DE L'EVALUATION SELON LE DIRE D'EXPERT ET ESPECES POTENTIELLES	11



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

3

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

1. L'enjeu local de conservation : définition

L'enjeu local de conservation définit la responsabilité assumée localement pour assurer la conservation des habitats et des espèces. Il résulte du croisement entre la valeur patrimoniale d'une espèce (ou d'un habitat) d'une part, et un risque, ou menace, d'autre part.

Il peut être évalué selon une typologie semi quantitative (très fort, fort, assez fort, moyen, faible).

La **valeur patrimoniale** correspond à la contribution de l'espèce à la richesse et à l'originalité biologique du site. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (statut biologique, effectif ou importance quantitative, état de conservation, isolement...).

Le **risque** correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (type de menace, amplitude spatiale et temporelle, probabilité d'occurrence si menace potentielle, vulnérabilité de l'espèce, possibilités de restauration ou conservation de l'espèce et de ses habitats, contexte socio-économique local, protections spatiales existantes...).

2. Bio-évaluation des enjeux liés aux habitats

2.1. Qu'est ce qu'un habitat ?

Un habitat écologique est un espace dans lequel les populations de différentes espèces peuvent se maintenir grâce aux ressources présentes (Miller and Hobbs 2007). Aussi un habitat doit se définir à partir de 3 composantes essentielles : (1) la végétation, (2) les conditions stationnelles et (3) la faune.

2.2. Evaluation de l'enjeu local de conservation des habitats

Le principe de détermination patrimoniale de la végétation et des habitats repose sur deux types de clé d'entrée (Boullet 2003) :

- d'une part, **des critères strictement évaluatifs** correspondant à une étape de bio-évaluation objectivée et comprenant notamment les critères de rareté, de raréfaction, d'endémicité ;
- d'autre part, **des critères interprétatifs** notamment en termes de menaces ou de protection et associés à des référentiels conservatoires ou réglementaires, et qui correspondent à des valeurs sociales. En fait, il n'existe pas aujourd'hui de référentiels de ce type pour La Réunion en ce qui concerne les habitats ou la végétation. Ce volet d'interprétation ne pourra donc être en pratique développé ici de manière systématique ;
- enfin, **des critères additionnels ou correctifs**, comme la naturalité, peuvent éventuellement moduler l'application des critères précédents.

2.2.1. Critère 1 : rareté par la détermination ZNIEFF

La méthodologie de définition des habitats déterminants s'est basée sur la prise en compte de critères sélectifs (rareté, raréfaction, endémicité) ou critères interprétatifs et additionnels (naturalité) (BIOTOPE 2014). De même la valeur intrinsèque des habitats ou la notion d'habitats d'espèces ont aussi été pris en compte.

Sur cette base, 23 habitats ont été proposés comme déterminants (y compris sous condition) :



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

4

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

- Soit 13 habitats déterminants stricts (DET),
- Soit 10 habitats déterminants sous certaines conditions (DET-2).

Le tableau ci-après présente l'ensemble de ces habitats déterminants.

Code Corine Biotope	HABITAT	DETERMINANT
DETERMINANT		
18.29	Falaises et côtes rocheuses avec végétation DOM	DET
19.00	Ilots rocheux	DET
22.00	Lacs et étangs	DET
22.391	Mares temporaires de moyenne et haute altitude	DET
39.21 / 49.21	Fourrés et forêt semi-xérophiles (Réunion)	DET
39.41	Fourrés hygrophiles de montagne (Réunion)	DET
39.42	Landes ou fourrés de haute altitude	DET
39.43	Pelouses altimontaines	DET
39.91	Formations pionnières de la végétation hygrophile de basse et moyenne altitude	DET
49.11	Forêt hygrophile de basse altitude et moyenne altitude	DET
49.31	Forêt hygrophile de montagne (Réunion)	DET
59.21	Végétation marécageuse de La Réunion	DET
66.91	Champs de lave, cratères et autres formations volcaniques particulières	DET
DETERMINANT SOUS CONDITION		
16.11	Plage de sable sans végétation	DET-2
16.19	Plages de sables végétalisées	DET-2
17.90	Plages de galets avec végétation (DOM)	DET-2
18.10	Falaises maritimes sans végétation	DET-2
23.00	Lacs, étangs, mares (eau saumâtre)	DET-2
24.00	Eaux courantes - Tronçon Aval	DET-2
24.00	Eaux courantes - Zones d'embouchure	DET-2
62.00	Rochers exposés et falaises de l'intérieur	DET-2
65.91	Grottes et tunnels de lave	DET-2
87.191 / 87.192	Savanes herbacées et arbustives	DET-2

L'échelle de valeur utilisée est la suivante :

- ⇒ Habitat non déterminant : 0 point
- ⇒ Habitat déterminant sous conditions : 5 points / note évaluée entre 1 et 9 à dire d'expert sous conditions (BIOTOPE 2014)
- ⇒ Habitat déterminant strict : 10 points

2.2.2. Critère 2 : présence d'une flore patrimoniale

Les **critères interprétatifs** sont soit **conservatoires** et sont exprimés en termes de menaces, soit **réglementaires** et exprimés en termes de protections. Il n'existe pas de critères réglementaires applicables à La Réunion pour les habitats ou la végétation. Aussi, nous proposons de hiérarchiser les habitats en fonction de leur potentialité à accueillir des espèces indigènes communes, rares et protégées.

Nous considérerons l'échelle de valeur suivante pour déterminer ce critère pour chaque habitat du périmètre d'étude en fonction de l'enjeu de conservation UICN (UICN 2010a):

- ⇒ Présence d'espèces indigènes naturelles LC : 1 point



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

5

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

- ⇒ Présence d'espèces indigènes naturelles NT : 3 points
- ⇒ Présence d'espèces indigènes naturelles VU, EN, CR : 5 points

NB : la dynamique de régénération des espèces floristiques est prise en compte par ailleurs dans le calcul des enjeux locaux de conservation des espèces de flore.

2.2.3. Critère 3 : présence d'une faune patrimoniale

Un habitat se définit également par la faune qui l'occupe et profite de ses conditions biotiques et abiotiques pour s'y alimenter, s'y reproduire. L'évaluation de ce critère est ajustée aux enjeux des espèces de La Réunion.

Tableau 1. Echelles de valeur pour l'évaluation du critère faune

Groupes et espèces concernées	Reproduction avérée	Reproduction potentielle	Alimentation
Rapaces*			
Busard de Maillard	3	Probable : 2 Possible : 1	0,5
Chiroptères			
Petit Molosse, Taphien (Chiroptera sp1 et 2)	Site majeur (>1000 Ind) : 3 Site d'ortoir mineur : 2	1	0,5
Oiseaux nicheurs forestiers			
Oiseau lunette-gris, Oiseau lunette vert, Bulbul de La Réunion, Terpsiphone de Bourbon, Traquet de La Réunion, Echenilleur de La Réunion, Tourterelle peinte	2	1	0,5
Oiseaux d'eau			
Butor Strié, Poule d'eau, limicoles migrateurs	3	1	1
Reptiles*			
Gecko Vert de Bourbon, Gecko Vert de Manapany (Scinque de Bouton, Scinque de Bourbon)	3	2	1
Oiseaux rupestres			
Hirondelle de Bourbon, Salangane des Mascareignes	3	1	-
Oiseaux marins*			
Puffins et pétrels, Phaeton à Bec Jaune	3	2	-

*Espèces à enjeux de conservation défavorable (EN, CR, VU)

NB : le critère entomofaune est pris en compte à travers les critères 1, 2 et 5 (végétation favorable)

2.2.4. Critère 4 : naturalité de l'habitat

Le **critère additionnel** proposé est celui de « **naturalité** ». Le degré de naturalité des habitats vise à traduire l'influence plus ou moins importante de l'homme sur l'habitat. Ce critère s'appuie en fait sur les concepts plus formalisés de « degré d'hémérobie » développés par BLUME et SUKOPP (Blume and Sukopp 1976) et visant à traduire le degré de transformation plus ou moins de la végétation sous l'action de l'homme, intégrant également la nature indigène ou exotique de la flore associée. On en retiendra ici une présentation synthétique simplifiée du degré de naturalité de la végétation, proposée par DIERSCHKE (Dierschke 1994) selon une échelle à quatre niveaux :



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

6

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

- végétation naturelle ou quasi naturelle : influence humaine nulle ou très faible, flore indigène fortement dominante ;
- végétation semi-naturelle : influence humaine sensible, correspondant à un usage extensif de l'espace (il s'agit le plus souvent d'exploitation pastorale ou sylvicole) ;
- végétation anthropisée : forte influence humaine associée à une exploitation intensive de l'espace ;
- végétation artificielle : modifications extrêmes de la végétation associée notamment à une artificialisation profonde de la flore.

Par souci de simplification, on conservera **pour les habitats** caractérisés par ces végétations **trois niveaux de naturalité** (Boullet 2003) :

- 10 : habitats caractérisés par des végétations d'origines naturelles ou quasi naturelles (influence humaine directe nulle ou très faible) ;
- 5 : habitats caractérisés par des végétations semi-naturelles (influence humaine sensible type paturage) ;
- 0 : habitats caractérisés par des végétations anthropisées ou artificielles (influence humaine forte).

2.2.5. Critère 5 : Recouvrement par les espèces indigènes

Afin de prendre en compte strictement la composante végétation, nous prenons en compte le recouvrement de l'habitat par la flore indigène, toutes strates confondues par souci de simplification. Il peut être obtenu de deux façons différentes :

- Établi à dire d'expert : la prospection fine d'un périmètre d'étude permet au prospecteur d'estimer, en fin d'inventaires, le pourcentage de recouvrement moyen de la flore indigène sur les habitats traversés.
- Détermination du pourcentage relatif de la composition floristique pondéré par l'abondance dominance des espèces ; donnée issue des relevés abondance/dominance réalisée selon la méthodologie AFLORUN du Conservatoire Botanique de Mascarin (Hivert and Boullet 2008).

L'échelle de valeur utilisée est la suivante :

- ⇒ 0% : 0 points
- ⇒ 0-10% : 2 points
- ⇒ 10-25% : 4 points
- ⇒ 25-50% : 6 points
- ⇒ 50-100% : 10 points

2.2.6. Synthèse des critères

	Echelles de notation	Note minimale	Note maximale	Poids des différents critères
Critère 1 : rareté par la détermination ZNIEFF	Habitat déterminant sous conditions : 5 points / note évaluée entre 1 et 9 à dire d'expert sous conditions (BIOTOPE 2014) Habitat déterminant strict : 10 points	0	10	20,41%



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomед.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

7

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

Critère 2 : présence d'une flore patrimoniale	Présence d'espèces indigènes naturelles LC : 1 point Présence d'espèces indigènes naturelles NT : 3 points Présence d'espèces indigènes naturelles VU, EN, CR : 5 points	0	9	18,37%
Critère 3 : présence d'une faune patrimoniale	cf. tableau	0	10**	20,41%
Critère 4 : naturalité de l'habitat	- 10 : habitats caractérisés par des végétations d'origines naturelles ou quasi naturelles (influence humaine directe nulle ou très faible); - 5 : habitats caractérisés par des végétations semi-naturelles (influence humaine sensible type paturage); - 0 : habitats caractérisés par des végétations anthropisées ou artificielles (influence humaine forte).	0	10	20,41%
Critère 5 : Recouvrement par les espèces indigènes	0% : 0 points 0-10% : 2 points 10-25% : 4 points 25-50% : 6 points 50-100% : 10 points	0	10	20,41%
TOTAL		0	49	100%

** note maximale théorique sur l'ensemble des groupes ciblés

Aux scores obtenus (sur 49 points au total) sont associés différents niveaux d'enjeux :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
Négligeable								Faible								Modéré								Fort								Très fort																

3. Bio-évaluation des espèces d'intérêt patrimonial

3.1. Les espèces d'intérêt patrimonial ?

L'intérêt patrimonial d'une espèce ou d'un habitat est avant tout une définition unanime mais subjective. Elle peut s'exprimer comme « la perception que l'on a de l'espèce, et l'intérêt qu'elle constitue à nos yeux » (intérêt scientifique, historique, culturel, etc.).

Il y a ainsi autant de critères d'évaluation qu'il y a d'évaluateurs. C'est un concept défini indépendamment de critères scientifiques ou des statuts réglementaires de l'espèce considérée.

Parmi ces critères, citons :

- **la rareté** numérique, rareté géographique (endémisme), originalité phylogénétique,
- **l'importance écologique** (espèce clef, spécialisée, ubiquiste, etc.) ;
- **le statut biologique** (migrateur, nicheur, espèce invasive) ;
- **la vulnérabilité** biologique (dynamique de la population) ;
- le statut des **listes rouges** et livres rouges ;
- **les dires d'experts** ;
- **le statut réglementaire**.



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

8

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

Les connaissances scientifiques limitées pour les espèces découvertes ou décrites récemment (bryophytes par exemple), l'absence de statuts réglementaires (nouvelles espèces de chiroptères), l'absence de listes rouges adaptées pour tous les groupes inventoriés, sont autant d'exemples qui illustrent la difficulté à laquelle est confronté l'expert lorsqu'il doit hiérarchiser les enjeux. De fait, la méthode de hiérarchisation présentée dans cette étude se base sur une notion plus objective, que celle relative à l'intérêt patrimonial : l'enjeu local de conservation.

3.2. Evaluation des enjeux locaux de conservation liés aux espèces de faune et de flore

3.2.1. Critère de patrimonialité des espèces

L'évaluation des enjeux liés aux espèces patrimoniales présentes sur le site a été établie en tenant compte de différents critères, adaptés pour la flore et la faune :

- Statut d'endémicité ou d'indigénat ;
- Statut de protection (Arrêtés du 6 février 1987 et du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales et végétales représentées dans le département de La Réunion) ;
- Degré de menace d'après la liste rouge France (UICN 2010b) (UICN 2010a) ;
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF (DEAL) ;

A ces différents critères sont appliqués des points qui, en se cumulant, permettent de quantifier les enjeux par espèce tel que détaillé ci-dessous :

Tableau 2. Critères d'évaluation des enjeux de conservation pour la faune et la flore (ECO-MED Océan Indien)

FLORE	FAUNE
Statut Réunion	
<ul style="list-style-type: none"> - Introduit 0 - Cryptogène 0.5 - Indigène 1 - Endémique Mascareignes 2 - Endémique stricte 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduit 0 - Cryptogène 0.5 - Indigène 1 - Endémique Mascareignes 2 - Endémique stricte 3
Statut de protection	
<ul style="list-style-type: none"> - Non protégé 0 - En cours de protection 0.5 - Protégé 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Non protégé 0 - En cours de protection 0.5 - Protégé 1
Liste Rouge	
<ul style="list-style-type: none"> - LC Préoccupation mineure : 0 - NT Quasi menacé : 1 - VU Vulnérable : 2 - EN En danger : 3 - CR En danger critique d'extinction : 4 	<ul style="list-style-type: none"> - LC Préoccupation mineure : 0 - NT Quasi menacé : 1 - VU Vulnérable : 2 - EN En danger : 3 - CR En danger critique d'extinction : 4
Déterminant ZNIEFF	
<ul style="list-style-type: none"> - Non déterminant/ non complémentaire : 0 	<ul style="list-style-type: none"> - Non déterminant/ non complémentaire : 0



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

9

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

- Complémentaire : 1	- Complémentaire : 1
- Déterminant : 2	- Déterminant : 2
Note / 10	Note / 10

3.2.2. Intérêt du site d'étude pour l'espèce

Une fois que la patrimonialité régionale de chaque espèce a été défini, on peut s'intéresser à l'intérêt du site prospecté pour l'espèce étudiée.

Un coefficient de rareté est défini pour chaque espèce en un site donnée en recoupant **i)** la rareté de l'espèce à La Réunion à **ii)** celle de l'espèce sur le site :

Tableau 3 : Notation de l'intérêt du site pour une espèce donnée (source ECO-MED Océan Indien)

		i) Abondance Réunion (Index Flore du Conservatoire Botanique de Mascarin pour la flore, données bibliographiques pour la faune)						
		RR	R	AR	PC	AC	C	CC
Rareté site	RR	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1
	R	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5
	AR	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2
	PC	5,5	5	4,5	4	3,5	3	2,5
	AC	6	5,5	5	4,5	4	3,5	3
	C	6,5	6	5,5	5	4,5	4	3,5
ii)	CC	7	6,5	6	5,5	5	4,5	4

Pour la flore, l'attribution à une classe de rareté sur site est réalisée en attribuant une classe de rareté au coefficient d'abondance/dominance de Braun Blanquet relevé pour chaque taxon :

Tableau 3 : Classes de rareté pour les espèces de flore

Classe de rareté	Intervalle de valeur du coefficient de rareté (Cr)
RR (très rare)	$100 > Cr \geq 98.5$
R (rare)	$98.5 > Cr \geq 96.5$
AR (assez rare)	$96.5 > Cr \geq 92.5$
PC (peu commun)	$92.5 > Cr \geq 84.5$
AC (assez commun)	$84.5 > Cr \geq 68.5$
C (commun)	$68.5 > Cr \geq 36.5$
CC (très commun)	$36.5 > Cr$

Pour la faune, la rareté sur site est réalisée sur la base des observations de terrain et à dire d'expert.



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

10

FICHE METHODOLOGIQUE EC01

À cette note allant de 1 à 7, on ajoutera une **note complémentaire de probabilité de reproduction**, allant de 0 à 3, selon les critères :

- Pour la faune et la flore : nulle (0), possible (1), probable (2), certaine (3) ;

Aux scores obtenus (sur 20 points au total : 10 pour la patrimonialité de l'espèce, 10 pour l'intérêt du site pour l'espèce) sont associés différents niveaux d'enjeux à l'échelle de La Réunion :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Négligeable				Faible				Modéré				Fort				Très fort			

3.3. Ajustement de l'évaluation selon le dire d'expert et espèces potentielles

Le choix des niveaux d'enjeux ne doit pas tenir compte uniquement du score, il peut être modulé pour tenir compte au mieux des caractéristiques de l'espèce et du site spécifiquement étudié. Ainsi, à partir des appréciations liées aux observations de terrain et de l'expérience du naturaliste en charge des inventaires (dans le territoire concerné notamment), certains niveaux d'enjeux obtenus à partir du score peuvent être rehaussés (↗) ou amoindris (↘).

Par ailleurs, un point d'interrogation (?) est utilisé dès lors qu'une espèce potentielle (rapportée par la bibliographie) ou qu'une espèce indéterminée est notée et évaluée en tant que telle.



ECO-MED Océan Indien (Écologie et Médiation)
Mail contact-oi@ecomed.fr -- Site : www.ecomed.fr

Date : octobre 2016

11

3 - Liste des espèces de flore recensées

Liste des taxons de flore inventoriés sur le site

Projet : Révision allégée et modification simplifiée du PLU - Assistance			Prospecteur : PLEYBER Thomas		
Maitre d'ouvrage : Mairie de LA POSSESSION			Date(s) de prospection : 05/05/2025		
Nom botanique Nom vernaculaire	Famille	Statut Invasibilité	IUCN znief	Prot*	Enjeu local de conservation
<i>Acalypha indica</i> L. Herbe chat	Euphorbiaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Achyranthes aspera</i> L. Herbe d'Eugène	Amaranthaceae	naturalisé Potentiellement envahissant	DD		
<i>Albizia lebbbeck</i> (L.) Benth. Bois noir	Fabaceae	naturalisé Envahissant	NA		
<i>Alternanthera brasiliana</i> (L.) Kuntze Altermanthère du Brésil	Amaranthaceae	cultivé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Amaranthus spinosus</i> L. Brède épineuse	Amaranthaceae	naturalisé Non envahissant	NA		
<i>Amaranthus viridis</i> L. Pariétaire	Amaranthaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Antigonon leptopus</i> Hook. et Arn. Liane antigone	Polygonaceae	cultivé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Argemone mexicana</i> L. Chardon	Papaveraceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Aristida adscensionis</i> L. Aristide de l'île d'Ascension	Poaceae	cryptogène Non envahissant	LC		Faible
<i>Boerhavia diffusa</i> L. Boerhaavie diffuse	Nyctaginaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Caesalpinia pulcherrima</i> (L.) Sw. Petit flamboyant	Fabaceae	cultivé Non envahissant	NA		
<i>Canna indica</i> L. Conflore	Cannaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Cardiospermum halicacabum</i> L. Liane poc-poc	Sapindaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Carica papaya</i> L. Papaye	Caricaceae	cultivé Non envahissant	NA		
<i>Centrosema pubescens</i> Benth. Centrosème pubescent	Fabaceae	Incertain (non applicable)	NE		
<i>Chrysopogon zizanioides</i> (L.) Roberty Vétiver	Poaceae	naturalisé Non envahissant	NA		
<i>Commelina benghalensis</i> L. Grosse herbe de l'eau	Commelinaceae	cryptogène Envahissant (milieux perturbés)	LC		Faible
<i>Commelina diffusa</i> Burm. f. Petite herbe de l'eau	Commelinaceae	indigène (non applicable)	LC		Faible
<i>Cossinia pinnata</i> Comm. ex Lam. Bois de judas	Sapindaceae	indigène (non applicable)	LC	C	
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers. Petit-chiendent	Poaceae	indigène (non applicable)	LC		Faible
<i>Desmanthus virgatus</i> (L.) Willd. Ti cassi	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA		
<i>Desmodium scorpiurus</i> (Sw.) Poir. (1819)	Fabaceae	naturalisé	NA		



Nom botanique Nom vernaculaire	Famille	Statut Invasibilité	IUCN	znief	Prot*	Enjeu local de conservation
<i>Desmodium tortuosum</i> (Sw.) DC.	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Digitaria ciliaris</i> (Retz.) Koeler Digitaire ciliée	Poaceae	cryptogène Envahissant (milieux perturbés)	DD			Faible
<i>Distimake aegyptius</i> (L.) A.R. Simões et Staples	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Distimake tuberosus</i> (L.) A.R. Simões et Staples	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>acutangula</i> Mahot tantan	Malvaceae	indigène (non applicable)	VU	D	Oui	
<i>Dombeya acutangula</i> Cav. subsp. <i>acutangula</i> var. <i>palmata</i> (Cav.) Arènes Mahot tantan	Malvaceae	indigène (non applicable)	CR	D	Oui	
<i>Doratoxylon apetalum</i> (Poir.) Radlk. Bois de gaulette	Sapindaceae	indigène (non applicable)	LC			
<i>Dracaena trifasciata</i> (hort. ex Prain) Mabb.	Asparagaceae	cultivé Non envahissant	NA			
<i>Ehretia cymosa</i> Thonn. Bois malgache	Ehretiaceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Elaeodendron orientale</i> Jacq. Bois rouge	Celastraceae	indigène (non applicable)	LC	C		
<i>Euphorbia heterophylla</i> L. Herbe de lait	Euphorbiaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Flacourtia indica</i> (Burm. f.) Merr. Prune malgache	Salicaceae	cryptogène Très envahissant	LC			Faible
<i>Furcraea foetida</i> (L.) Haw. Choca vert	Asparagaceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav. Piquant blanc	Asteraceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Guazuma ulmifolia</i> Lam. Bibi jacot	Malvaceae	cultivé Non envahissant	NA			
<i>Hiptage benghalensis</i> (L.) Kurz Liane papillon	Malpighiaceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Hylocereus undatus</i> (Haw.) Britton et Rose Pitahaya	Cactaceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Indigofera hirsuta</i> L. Indigotier hirsute	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Ipomoea eriocarpa</i> R. Br. Envahissant (milieux perturbés)	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Ipomoea nil</i> (L.) Roth Liane cochon	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Ipomoea obscura</i> (L.) Ker Gawl. Ipomée obscure	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Ipomoea triloba</i> L. Ipomée à trois lobes	Convolvulaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			



Liste des taxons de flore inventoriés sur le site

23/05/2025

Page 2 sur 4

Nom botanique Nom vernaculaire	Famille	Statut Invasibilité	IUCN	znief	Prot*	Enjeu local de conservation
<i>Lantana strigocamara</i> R.W. Sanders Galabert	Verbenaceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Latania lontaroides</i> (Gaertn.) H.E. Moore Latanier rouge	Arecaceae	indigène (non applicable)	CR	D	Oui	
<i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) de Wit Cassi	Fabaceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Litsea glutinosa</i> (Lour.) C.B. Rob. Avocat marron	Lauraceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Macroptilium atropurpureum</i> (DC.) Urb. Siratro	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Macrotyloma axillare</i> (E. Mey.) Verdc. (non applicable)	Fabaceae	indigène (non applicable)	LC	C		Modéré
<i>Mangifera indica</i> L. Manguier	Anacardiaceae	cultivé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Megathyrsus maximus</i> (Jacq.) B.K. Simon et S.W.L. Jacobs Fataque	Poaceae	naturalisé Envahissant	NA			
<i>Melinis repens</i> (Willd.) Zizka Herbe rose	Poaceae	cryptogène Envahissant (milieux perturbés)	LC			Faible
<i>Melochia nodiflora</i> Sw. Mélochie nodiflore	Malvaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Melochia pyramidata</i> L. Herbe dure	Malvaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Momordica charantia</i> L. Margose	Cucurbitaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Mucuna pruriens</i> (L.) DC. Pois à gratter	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Nicandra physalodes</i> (L.) Gaertn. Poc-poc bleu	Solanaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Passiflora foetida</i> L. Ti grenadelle	Passifloraceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Phyllanthus amarus</i> Schumach. Ti tamarin blanc	Phyllanthaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Physalis angulata</i> L. Petit poc-poc	Solanaceae	cultivé Cultivé, non envahissant, mais connu pour être envahissant ailleurs	NA			
<i>Pithecellobium dulce</i> (Roxb.) Benth. Tamarin d'Inde	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Plumbago zeylanica</i> L. Pervenche à fleurs blanches	Plumbaginaceae	indigène (non applicable)	LC			Faible
<i>Porophyllum ruderale</i> (Jacq.) Cass. Coriandre bolivienne	Asteraceae	naturalisé Potentiellement envahissant	NA			
<i>Poupartia borbonica</i> J.F. Gmel. Bois blanc rouge	Anacardiaceae	indigène (non applicable)	CR	D	Oui	
<i>Ricinus communis</i> L. Tantan	Euphorbiaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Rivina humilis</i> L. Groseille	Petiveriaceae	naturalisé Envahissant	NA			



Liste des taxons de flore inventoriés sur le site

23/05/2025

Page 3 sur 4

Nom botanique Nom vernaculaire	Famille	Statut Invasibilité	IUCN	znief	Prot*	Enjeu local de conservation
<i>Schinus terebinthifolia</i> Raddi Faux pōivrier	Anacardiaceae	naturalisé Très envahissant	NA			
<i>Senna occidentalis</i> (L.) Link Indigo	Fabaceae	cultivé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Senna siamea</i> (Lam.) H.S. Irwin et Barneby Cassia du Siam	Fabaceae	cultivé Non envahissant	NA			
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P. Beauv. Herbe tourterelle	Poaceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Sicyos edulis</i> Jacq. Chouchou	Cucurbitaceae	cultivé Envahissant	NA			
<i>Sida cordata</i> (Burm. f.) Borss. Waalk. Sida cordé	Malvaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Sida retusa</i> L. Sida rétus	Malvaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Solanum lycopersicum</i> L. Tomate	Solanaceae	cultivé Non envahissant	NA			
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers. Sorgho d'Alep	Poaceae	incertain (insuffisamment documenté)	NA			
<i>Sporobolus pyramidalis</i> P. Beauv. Sporobole pyramidal	Poaceae	naturalisé Cultivé, non envahissant, mais connu pour être envahissant ailleurs	NA			
<i>Stachytarpheta jamaicensis</i> (L.) Vahl Épi bleu	Verbenaceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			
<i>Stenotaphrum dimidiatum</i> (L.) Brongn. Herbe bourrique	Poaceae	indigène (non applicable)	LC			Faible
<i>Synedrella nodiflora</i> (L.) Gaertn.	Asteraceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Tephrosia noctiflora</i> Bojer ex Baker	Fabaceae	naturalisé Envahissant (milieux perturbés)	NA			
<i>Trichodesma zeylanicum</i> (Burm. f.) R. Br. Herbe tourterelle	Boraginaceae	cryptogène Envahissant (milieux perturbés)	LC			Faible
<i>Tridax procumbens</i> L. Casse-tout-seul	Asteraceae	naturalisé Envahissant (milieux anthropisés) / Espèce émergente	NA			

Codification

UICN :

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

NT Quasi menacée

LC Préoccupation mineure

DD Données insuffisantes

NA Non applicable

NE non évaluée

Znieff :

D : Espèce déterminante

C : Espèce complémentaire

Prot° :

Espèce protégée par arrêté préfectoral

4 - Liste des espèces de faune recensées

Liste des taxons de faune terrestre inventoriés sur le site

Taxon	Statut	IUCN Monde	Run	Rareté	Reproduction sur site	Enjeu local de conservation	Source Eco-MedBiblio
Classe : Aves							
Ordre : Columbiformes							
Famille : Columbidae							
<i>Nesoenas picturatus</i> Tourterelle peinte	Indigène Espèce protégée	LC	LC	C	Potentielle	Faible	☒ ☐
<i>Geopelia striata</i> Géopélie zébrée	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
Ordre : Passeriformes							
Famille : Passeridae							
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Ploceidae							
<i>Foudia madagascariensis</i> Foudi rouge	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
<i>Placurus cucullatus</i> Tisserin gendarme	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Pycnonotidae							
<i>Pycnonotus jocosus</i> Bulbul orphée	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Sturnidae							
<i>Acridotheres tristis</i> Martin triste	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Zosteropidae							
<i>Zosterops borbonicus</i> Oiseau lunettes gris	Endémique stricte Complémentaire Znieff Espèce protégée	LC	LC	CC	Potentielle	Faible	☒ ☐
Ordre : Phaethontiformes							
Famille : Phaethontidae							
<i>Phaethon lepturus lepturus</i> Phaéton à bec jaune	Indigène Déterminante Znieff Espèce protégée	LC	LC	C	Nulle	Faible	☒ ☐
Ordre : Procellariiformes							
Famille : Procellariidae							
<i>Puffinus bailloni bailloni</i> Puffin de Baillon	Endémique Mascareignes (ss esp.) Déterminante Znieff Espèce protégée	LC	LC	AC	Nulle	Faible	☐ ☐
<i>Pterodroma barau</i> Pétrel de Barau	Endémique stricte Déterminante Znieff Espèce protégée	EN	EN	R	Nulle	Modéré	☐ ☐
<i>Ardena pacifica</i> Puffin du Pacifique	Indigène Déterminante Znieff Espèce protégée	LC	NT	PC	Nulle	Faible	☐ ☐



Taxon	Statut	IUCN Monde	Run	Rareté	Reproduction sur site	Enjeu local de conservation	Source Eco-MedBiblio
Classe : Insecta							
Ordre : Hemiptera							
Famille : Coccidae							
<i>Pulvinaria grabhami</i>	Indigène	NE	NE	PC	Probable	Faible	☐ ☐
Ordre : Hymenoptera							
Famille : Formicidae							
<i>Pheidole megacephala</i> Fourmi à grosse tête	Introduit	NE	NE	PC		Sans objet	☐ ☐
Ordre : Lepidoptera							
Famille : Lycaenidae							
<i>Leptotes pirithous</i> Azuré de la Luzerne (L')	Indigène	LC	LC	C	Probable	Faible	☒ ☐
Famille : Nymphalidae							
<i>Danaus chrysippus</i> Petit Monarque (Le)	Indigène	LC	LC	C	Probable	Faible	☒ ☐
<i>Phalanta phalantha aethiopica</i> Léopard	Indigène	NE	LC	PC	Probable	Faible	☒ ☐
<i>Junonia rhadama</i>	Introduit	NE	NA	C		Sans objet	☒ ☐
Famille : Papilionidae							
<i>Papilio demodocus</i> Papillon de Vinson	Introduit	LC	NA	AC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Pieridae							
<i>Catopsilia florella</i> Piéride du Cassier	Indigène	LC	LC	AC	Probable	Faible	☒ ☐
Classe : Mammalia							
Ordre : Chiroptera							
Famille : Molossidae							
<i>Mormopterus francoismoutoui</i> Tadaride de la Réunion Espèce protégée	Endémique stricte Déterminante Znieff	LC	LC	CC	Non / Gîte (chiro)	Modéré	☒ ☐
Ordre : Rodentia							
Famille : Muridae							
<i>Rattus norvegicus</i> Rat brun	Introduit	LC	NA	PC		Sans objet	☒ ☐
Classe : Reptilia							
Ordre : Squamata							
Famille : Agamidae							
<i>Calotes versicolor</i> Agame arlequin	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☒ ☐
<i>Agama agama</i> Agame des colons	Introduit	LC	NA	CC		Sans objet	☐ ☐
Famille : Colubridae							
<i>Lycodon aulicus</i> Couleuvre loup	Introduit	LC	NA	PC		Sans objet	☒ ☐
Famille : Gekkonidae							
<i>Phelsuma grandis</i>	Introduit	LC	NA	PC		Sans objet	☒ ☐



Liste des taxons de faune terrestre inventoriés sur le site

29/05/2025

Page 2 sur 3

Taxon	Statut	IUCN Monde	Run	Rareté	Reproduction sur site	Enjeu local de conservation	Source Eco-MedBiblio
<i>Phelsuma laticauda</i> Gecko diurne poussière-d'or	Introduit	LC	NA	AC		Sans objet	☐ ☐



5 - Protocole DEAL capture Caméléon



Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

**Protocole technique de sauvetage des caméléons *Furcifer pardalis* présents sur une emprise de travaux,
et son inscription dans la procédure de dérogation à la
protection stricte de cette espèce**

Le Caméléon panthère (*Furcifer pardalis*), espèce originaire de Madagascar, est considéré comme étant la seule espèce à la fois introduite et protégée à La Réunion par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 (Probst, 2002). L'espèce est aujourd'hui classée dans la catégorie préoccupation mineure (LC) de la Liste rouge mondiale et dans la catégorie espèce non soumise à l'évaluation, car introduite dans la période récente (NA) de la Liste rouge France (UICN & MNHN, 2010 ; Jenkins & al., 2011).

Sans doute introduite dans les environs de Saint Paul, vers 1830, cette espèce était encore confinée à ce secteur en 1969 (selon R.M. Bourgat). Aujourd'hui, il est présent presque tout autour de l'île, à l'exception de la zone du Grand Brûlé (Sainte Rose).

Le Caméléon semble assez bien adapté aux milieux urbanisés. Il se rencontre dans la plupart des ravines boisées et des jardins de basse altitude ; il est quasi-absent des forêts indigènes. Il est susceptible d'être rencontré sur toutes les zones de travaux (infrastructure, défrichement, entretien de ravines, activités agricoles, projets immobiliers, etc.), quand bien même l'espèce n'aurait pas été inventoriée lors du diagnostic initial.

Sa présence n'est pas sans poser de problème, du fait de sa protection réglementaire au titre des « espèces protégées » qui interdit strictement de détruire, capturer, ou encore transporter cette espèce, qu'il s'agisse d'individus ou de pontes. Son statut implique que toute capture et déplacement d'individu est soumise à une procédure de dérogation au régime de protection stricte de cette espèce.

Le protocole ci-après a été élaboré par la DEAL sur la base de différents protocoles exposés par les bureaux d'étude naturalistes, dans des dossiers de demande d'autorisation, et avec la contribution de l'ONCFS (aujourd'hui OFB) et de l'association NOI.

Il s'agit d'un protocole technique opérationnel de sauvetage des individus de caméléons sur lesquels pèserait une menace de destruction, du fait des travaux sur l'emprise de chantier (circulation d'engin, défrichement, terrassement, etc.).

D'autre part, la DEAL a instauré un « circuit simplifié d'instruction » qui soit de nature à inciter les maîtres d'ouvrage à solliciter une décision préfectorale de dérogation en cas de présence de cette espèce.

En contre-partie, le cadrage réglementaire permet de garantir une bonne mise en œuvre des prescriptions en faveur du caméléon.

DEAL 02, rue Juliette DODU – CS 41009 97743 SAINT-DENIS cedex 09
Tél. 02 62 40 26 01 – Fax 02 62 40 26 15
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Protocole technique de sauvetage des caméléons *Furcifer pardalis* présents sur une emprise de travaux

Après avoir préalablement tenté l'effarouchement, le mode opératoire de déplacement d'individus préconisé est le suivant :

- déplacement du support, si possible (branche avec l'espèce dessus) ;
- à défaut, capture manuelle soigneuse des individus, en utilisant un tissu ;
- placement des individus capturés, séparés les uns des autres, dans une boîte fermée (opaque) avec un couvercle, aérée et à température ambiante ;
- les individus sont déplacés vers un site de translocation :
 - à proximité des zones de prélèvement (pas de maintien en captivité plus d'une heure), mais à une distance du site de ramassage permettant d'éviter un retour (au moins 300 m) ;
 - semblable aux milieux dans lesquels les individus ont été prélevés ;
 - choisi en fonction de l'absence de travaux en cours ou à venir (selon les informations disponibles) sur le secteur envisagé.

Les modalités de suivi consistent en la tenue d'un tableau indiquant le n° d'ordre, l'horodatage de la capture et du relâché, les localisations de la capture et du relâché.

Le protocole technique, validé par le CSRPN le 08 septembre 2020, constitue un « avis permanent » du CSRPN.

Les différentes étapes de la procédure d'instruction sont donc les suivantes :

- ➊ Dépôt du dossier de demande de dérogation par le pétitionnaire, dans le cadre d'une demande d'autorisation, ou en phase chantier ;
- ➋ Instruction par la DEAL, sans sollicitation du CSRPN ; la DEAL vérifie la bonne connaissance du protocole par le pétitionnaire ;
- ➌ Octroi de la dérogation, par arrêté préfectoral, visant « l'avis permanent du CSRPN » et sous réserve que le pétitionnaire mette en œuvre le protocole de sauvetage ;
- ➍ Suivi de la bonne mise en œuvre des mesures et de leur efficacité, avec bilan des opérations à transmettre à la DEAL (+ pour mémoire, contrôle des prescriptions par la DEAL, et si nécessaire action de police) ;
- ➎ Bilan annuel des interventions par la DEAL (couvrant toutes les dérogations délivrées) avec restitution auprès des membres du CSRPN.



✉ 24 rue de la Lorraine 97400 Saint-Denis
☎ 02 62 53 39 07
@ contact-oi@ecomед.fr